
Éducation et Développement de la petite enfance

Rapport annuel

2021–2022

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

RAPPORT ANNUEL 2021 – 2022

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-3330-7 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-3332-1 (PDF : version française)

ISSN 2368-4763 (version imprimée bilingue)

ISSN 2638-478X (PDF : version française)

13 650

Lettres d'accompagnement

**DU MINISTRE À LA
LIEUTENANTE-GOUVERNEURE
L'HONORABLE BRENDA MURPHY**

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Rapport respectueusement soumis par :



L'honorable Bill Hogan
Ministre

**DU SOUS-MINISTRE AU
MINISTRE L'HONORABLE
BILL HOGAN**

**Ministre de l'Éducation et du Développement de la
petite enfance**

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Rapport respectueusement soumis par :



Marcel Lavoie
Sous-ministre, secteur francophone

**DU SOUS-MINISTRE AU
MINISTRE L'HONORABLE
BILL HOGAN**

**Ministre de l'Éducation et du Développement de la
petite enfance**

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Rapport respectueusement soumis par :



John McLaughlin
Sous-ministre, secteur anglophone

Table des matières

Message du ministre	5
Message du sous-ministre	7
Message du sous-ministre	9
Priorités du gouvernement	10
Faits saillants	12
Mesures de rendement	14
Survol des activités du Ministère	22
Renseignements financiers	40
Résumé des activités de dotation	41
Résumé des projets de loi et des activités législatives	42
Résumé des activités liées aux langues officielles	43
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	44
Rapport sur la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public	53
Annexe A	54
Annexe B	55

Message du ministre

Je tiens d'abord à souligner l'excellent travail et les nombreux efforts qui ont été accomplis par l'ensemble du personnel du Ministère durant le dernier semestre de l'année scolaire 2020 – 2021 et les sept premiers mois de l'année scolaire suivante. Même si nous avons appris à vivre avec la COVID-19, la santé et la sécurité du personnel et des élèves ont continué d'être notre priorité.

Il a fallu continuer à s'adapter, parfois rapidement, à une réalité et à une routine en constante évolution pour gérer au mieux les effets et les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'apprentissage de nos élèves. Je remercie le personnel enseignant, le personnel scolaire et le personnel des districts ainsi que les éducatrices et les exploitants de garderies de leur collaboration appréciée et de leur dévouement au bien-être de nos apprenants et élèves durant cette période qui a été difficile pour tout le monde.

Durant cet exercice financier, l'investissement de 544 millions de \$ dans le cadre de l'entente de financement fédérale-provinciale sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada figure certainement parmi les belles réalisations. L'objectif est d'offrir aux familles des services de garderie à 10 \$ par jour, en moyenne, d'ici 2026.

Il est motivant de constater que durant la période visée par l'entente, le salaire des éducatrices et éducateurs augmentera de près de 25 pour cent et il est prévu d'ajouter des places additionnelles en garderie éducative dans le cadre du programme de désignation des centres de la petite enfance. D'ailleurs, le gouvernement a donné suite à son engagement, en investissant 3,34 millions de dollars en 2021 – 2022 afin d'augmenter le salaire des éducatrices de la petite enfance qualifiées à 19 \$ l'heure, au 1^{er} avril 2021.

Nous sommes fiers des mesures prises pour continuer d'offrir les apprentissages en ligne et à domicile, au besoin, aux élèves de l'ensemble des écoles publiques. Les investissements en vue d'accroître l'accès à la technologie et aux occasions d'apprentissage, notamment le programme de subvention des ordinateurs portables pour l'élargir aux familles à faibles revenus ayant des élèves en 9^e année, ont été très utiles durant la grève en janvier 2022 et le lock-out qui s'en est suivi, ce qui a entraîné la fermeture des écoles publiques.

Il faut également mentionner l'investissement substantiel dépassant les 40 millions de dollars accordés aux Services éducatifs en vue d'appuyer davantage les initiatives d'apprentissage en ligne et d'apprentissage expérientiel. L'objectif visé était notamment d'élargir l'offre de cours virtuels pour les élèves du secondaire du secteur anglophone, y compris des stages coopératifs et des programmes d'apprentissage expérientiel et de mentorat.

L'initiative visant à presque doubler l'inventaire de livres numériques de la bibliothèque scolaire du secteur anglophone, pour atteindre environ 10 000 livres est à souligner. Et nous sommes contents d'avoir accru l'offre de cours en ligne actuelle pour les élèves du secondaire du secteur francophone et les ressources connexes. Il faut se réjouir du travail accompli visant à accroître les occasions d'apprentissage expérientiel pour les élèves du secondaire du secteur francophone, principalement grâce au projet Vie-Carrière.

De plus, le Ministère a poursuivi sa collaboration avec tous les intervenants du milieu de l'éducation publique en vue d'améliorer l'accès aux services de santé mentale et d'optimiser l'utilisation efficace des ressources à la disposition des élèves. À ce titre, l'une des modifications apportées à la *Loi concernant l'autonomie accrue du système scolaire* vise à permettre aux personnes enseignantes-ressources ayant suivi une formation spécialisée de réaliser et d'interpréter certaines évaluations psychoéducatives en vue d'élaborer un plan d'intervention pour un élève. Cela va permettre de réduire les listes d'attente, car ces enseignants-ressources pourront intervenir auprès des élèves dont les besoins ne sont pas trop complexes, toujours dans l'optique de favoriser leur apprentissage.

De plus, à la suite d'un examen de la politique sur l'inclusion scolaire, des investissements de 5,8 millions \$ et de 2,2 millions \$ ont été faits pour les systèmes scolaires anglophone et francophone, respectivement, afin d'étoffer leurs ressources en la matière. Ces investissements sont renforcés par la signature d'un accord avec le Syndicat du Nouveau-Brunswick qui appuie l'embauche et le maintien en poste des psychologues scolaires grâce à une hausse de salaire, parmi d'autres améliorations aux conditions de travail.

Enfin je veux remercier le personnel de gestion des écoles, les enseignantes et les enseignants, ainsi que les équipes de soutien pour le travail extraordinaire qu'ils ont accompli pendant cette période qui n'a pas toujours été facile. Nous pouvons toutes et tous être fiers de l'engagement et du travail accompli en gardant toujours en tête le mieux-être, la santé et l'épanouissement éducatif de l'ensemble des élèves de la province.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bill Hogan', followed by a long horizontal flourish.

L'honorable Bill Hogan

Ministre de l'Éducation et du Développement de la
petite enfance

Message du sous-ministre

Au cours de l'exercice financier 2021 – 2022, le Ministère a dû continuer à gérer les effets de la pandémie de COVID-19 et à s'adapter à un contexte qui avait changé au fil des mois. D'abord, en raison de la progression notable du nombre de personnes qui ont été vaccinées dans la collectivité. Ensuite, en raison du retour, en septembre 2021, de l'ensemble des élèves en salle de classe dans les écoles.

Dans ce contexte, il fallait tenir compte des jeunes âgés de moins de 12 ans qui n'avaient pas encore été vaccinés et faire en sorte de bien gérer les risques d'éclosions dans les écoles publiques et les garderies éducatives. Nous avons continué à collaborer de près avec les autorités de la Santé publique pour mettre à jour les lignes directrices applicables aux écoles publiques. Le Ministère est fier d'offrir en tout temps aux élèves et au personnel scolaire des milieux sains et sécuritaires; des milieux éducatifs propices aux apprentissages.

Maints efforts ont été déployés pour s'adapter à diverses situations afin de fournir une instruction de qualité dans les écoles. Grâce à la collaboration soutenue du Ministère avec les trois districts scolaires francophones, tout a été mis en œuvre pour que soient atténuées le plus possible les conséquences de la pandémie sur la santé mentale des jeunes dans les établissements scolaires.

Le Ministère a demandé au personnel enseignant de continuer à mettre l'accent sur l'apprentissage essentiel dans le but d'aider les élèves et de réduire le plus possible les retards éducatifs attribuables aux effets de la pandémie. Je tiens d'ailleurs à souligner la somme considérable de travail accompli par l'ensemble du personnel des diverses divisions, directions et unités du secteur francophone du Ministère pendant cette période très inhabituelle pour répondre aux besoins des élèves des écoles ainsi que des enfants des garderies éducatives.

Malgré les répercussions de la pandémie de COVID-19, les élèves ont pu maintenir des niveaux d'apprentissages adéquats. Le Ministère a poursuivi sa collaboration avec tous les intervenants du milieu de l'éducation publique afin d'améliorer l'accès aux services de santé mentale et d'optimiser l'efficacité d'utilisation des ressources mise à la disposition des élèves.

Nous sommes d'ailleurs satisfaits des plans d'hiver qui ont été mis en œuvre en janvier 2022 servant à ralentir

la propagation de la COVID-19 dans les écoles et les garderies éducatives.

Le contexte pandémique qui exigeait le maintien de certaines restrictions et de mesures de protection n'a pas empêché le Ministère de réaliser bon nombre de projets et d'initiatives qui ont permis d'améliorer le système d'éducation, le réseau de garderies éducatives et les services d'enseignement offerts aux enfants et aux jeunes francophones de nos communautés. À preuve, la somme de 1,4 milliard de dollars consacrés au budget du Ministère pour cet exercice financier, soit une augmentation de 4,9 % par rapport au budget de l'exercice précédent.

L'investissement à hauteur de 544 millions de dollars dans le cadre de l'entente de financement fédéral-provincial sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada figure certainement parmi les belles réalisations de l'exercice financier 2021 – 2022. L'objectif sert à offrir des services de garderie éducative à 10 \$ par jour, en moyenne, aux familles d'ici 2026.

Il est motivant de constater que durant la période visée par l'entente, le salaire des éducatrices et des éducateurs augmentera de près de 25 pour cent et il est prévu de créer 5 700 places additionnelles dans le cadre du programme de désignation des centres de la petite enfance. Le Ministère s'efforce d'aider les familles à trouver des services de garderie éducatifs abordables, de qualité et inclusifs. À titre d'exemple, le Portail des parents offre maintenant l'inscription en ligne pour la garde d'enfants.

Le Ministère a continué à déployer des efforts pour soutenir et accroître les initiatives servant à favoriser les apprentissages expérientiels dans les communautés des élèves du secondaire, notamment grâce au Projet de vie et de carrière et du Profil de sortie; un projet dont le but est de favoriser l'engagement communautaire, ainsi que l'exploration et la découverte de diverses carrières par les élèves.

Ces possibilités d'apprentissages expérientielles permettent aux jeunes d'acquérir des compétences, de résoudre des problèmes, de renforcer leur résilience et de développer leur esprit de collaboration. Les nombreux projets mis en œuvre dans des écoles et des centres de la petite enfance par des apprenants ou des personnes enseignantes servant à réduire

l’empreinte carbone de leur collectivité et à sensibiliser la population aux changements climatiques sont un excellent exemple illustrant les avantages de ces initiatives. À ce sujet, il importe de souligner l’initiative qui a permis à plus de 200 membres du personnel scolaire du secteur francophone de participer à des activités de perfectionnement professionnel au sujet des changements climatiques.

Il importe également de mentionner les mesures prises par le ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance pour continuer d’offrir un enseignement en ligne et à domicile, au besoin, aux élèves de l’ensemble des écoles publiques. Les investissements en vue d’accroître l’accès à la technologie et aux occasions d’apprentissage, notamment le programme de subvention des ordinateurs portables pour l’élargir aux familles à faibles revenus ayant des élèves en 9^e année, ont été très utiles durant la grève de janvier 2022 et le lock-out qui s’en est suivi, ce qui a entraîné la fermeture des écoles publiques.

Au sujet des nombreuses réalisations du Ministère pendant cet exercice financier, il convient de mentionner le développement et la mise en œuvre d’un secondaire réinventé, soit la révision du régime pédagogique de la 9^e année. Le soutien apporté dans le cadre de 974 projets dans 88 écoles francophones par l’organisme Place aux compétences est également digne de mention. Il importe aussi de souligner la poursuite de la mise en œuvre des recommandations

de la Commission de vérité et réconciliation du Canada au moyen d’achats de ressources pédagogiques, de séances de formation et d’activités de sensibilisation.

Le ministre a continué d’assumer la présidence de la Conférence des ministres de l’Éducation des États et gouvernements membres de la Francophonie (CONFEMEN). Nous sommes aussi fiers d’avoir mis en œuvre l’entente de coopération éducative France – Nouveau-Brunswick par l’entremise de partenariats et de projets entre les trois districts scolaires francophones et trois académies françaises.

En somme, nous devons fournir les outils nécessaires à tous les jeunes pour qu’ils puissent devenir autonomes; faire en sorte de maintenir bien allumée l’étincelle dans les yeux de nos enfants et de nos jeunes; les aider à devenir des citoyens engagés et ouverts sur le monde; et leur offrir la possibilité d’acquérir un éventail de compétences et de connaissances pour bien les préparer à réaliser leurs projets de vie et de carrière.

Plus que jamais, nous devons offrir à nos jeunes une instruction scolaire de grande qualité afin qu’ils puissent contribuer au dynamisme, à l’épanouissement et au rayonnement de leur communauté acadienne et francophone au Nouveau-Brunswick.



Marcel Lavoie

Sous-ministre, secteur francophone

Message du sous-ministre

C'est un honneur de reprendre mes fonctions intérimaires de sous-ministre du secteur anglophone au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Le personnel du Ministère fait preuve d'une passion et d'une détermination hors du commun pour assurer l'excellence en éducation du secteur anglophone et je suis fier de leur travail.

Malgré les défis de la pandémie de COVID-19, les efforts du Ministère se sont démarqués au cours de l'exercice écoulé. Parmi les nombreuses réussites, j'aimerais souligner les mises à jour apportées au curriculum et leur mise en œuvre en vue de favoriser l'apprentissage, tout en agissant avec efficacité dans le cadre de la réponse à la pandémie.

En septembre 2021, le secteur anglophone a révisé et publié le document intitulé *Building Blocks of Reading Continuum* et a fourni des ressources au personnel scolaire à des fins de perfectionnement professionnel et de soutien pédagogique. Nous avons aussi simplifié et révisé le programme d'art langagier en anglais (*English Language Arts*) de la maternelle à la 2^e année afin de tenir compte des pratiques exemplaires en enseignement des compétences de base en lecture. Ce ne sont que deux exemples des nombreuses façons dont le Ministère s'efforce d'aider les élèves à rattraper le temps perdu en raison de la pandémie.

À la mi-octobre 2021, le Ministère a mis sur pied une équipe de gestion de cas pour recueillir des données et assurer un suivi des contacts étroits dans les écoles et les garderies éducatives. Les écoles et les exploitants de garderie éducatives ont donc pu travailler en étroite collaboration avec Santé publique pour gérer leurs activités, tout en faisant la promotion de la santé, de la sécurité et du mieux-être des apprenants et des élèves.

Nous avons lancé diverses initiatives dans les écoles pour promouvoir la diversité et aider les enfants à être plus sensibilisés aux différences culturelles et plus inclusifs. Cela comprend un cadre de travail sur l'histoire des Noirs du Nouveau-Brunswick et leur culture, créé en collaboration avec des membres des organisations de la société civile et de la communauté. Un autre exemple serait les cours sur les cultures des Mi'kmaq et des Wolastoq, qui sont évalués de la 6^e à la 9^e année. Faire en sorte que nos élèves aient accès à des renseignements à jour et exacts

sur l'histoire et la réalité des gens et cultures de la province relève non seulement de notre mandat, mais nous aide également à créer des citoyens mobilisés, compatissants et inclusifs.

L'embauche d'une personne responsable de coordonner l'évaluation des menaces et des risques de violence à l'échelle provinciale a eu lieu cette année afin d'accroître la sécurité du personnel et des élèves dans les écoles et d'appuyer une intervention rapide, coordonnée et efficace lorsque des élèves sont en situation de crise.

Nous savons que les taux de littératie ont subi un déclin depuis le début de la pandémie en 2020. Voilà pourquoi je suis heureux que tous les districts du secteur anglophone aient atteint leur objectif de terminer la première moitié d'une formation sur l'enseignement des compétences fondamentales en lecture d'ici juin 2022 et que la deuxième moitié soit terminée d'ici juin 2023.

Le Ministère a aussi entrepris d'importantes consultations avec ses partenaires de l'ensemble du système d'éducation pour appuyer la conformité et la reddition de compte dans le but de fournir des services d'éducation de grande qualité centrés sur l'élève. Ces consultations orienteront notre travail au cours de l'année scolaire 2022 – 2023 et permettront d'éclairer le processus décisionnel en vue d'assurer une stabilité et une reddition de compte dans l'ensemble du système.

Au cours de l'exercice écoulé, on m'a relaté des situations dans le système d'éducation où les membres du personnel ont collaboré et ont surmonté des défis de toutes sortes pour créer un système d'éducation de première classe pour les enfants du Nouveau-Brunswick. Merci à vous tous pour votre excellent travail. J'ai hâte de voir les réalisations extraordinaires qui se présenteront dans les exercices à venir.



John McLaughlin

Sous-ministre, secteur anglophone

Priorités du gouvernement

TRAVAILLER DANS L'INTÉRÊT DES GENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK — UNE ÉQUIPE, UN GNB

Une équipe, un GNB est notre vision de l'organisation et une approche collaborative de travail. C'est notre voie vers l'avenir. Elle représente une fonction publique qui collabore dans l'ensemble des ministères, des professions et des services. Ensemble, nous apprenons, nous développons et nous nous adaptons. Nous découvrons aussi des moyens nouveaux et novateurs de faire les choses. Cette vision nous permet d'obtenir les résultats nécessaires aux gens du Nouveau

Brunswick. D'ailleurs, nous travaillons avec plus d'efficacité et d'efficacités que jamais.

Puisque nous sommes *Une équipe, un GNB*, nous améliorons la façon dont les ministères :

- communiquent entre eux;
- collaborent dans le cadre de projets importants; et
- favorisent la cohésion des efforts et l'obligation de rendre compte.

GESTION DE LA STRATÉGIE ET DES OPÉRATIONS

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Notre vision pour 2021 – 2022 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation de cette vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement :

- un secteur privé dynamisé;
- des communautés dynamiques et viables;

- un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant;
- des soins de santé publique fiables;
- une éducation de première classe; et
- l'environnement.

GESTION DE LA COVID-19

Parmi les priorités du GNB au cours de la dernière année, la gestion de la pandémie de COVID-19 était au premier plan.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a continué de travailler en étroite collaboration avec la Santé publique et ses bureaux régionaux pour élaborer des directives pour les garderies éducatives et les écoles afin de gérer les éclosions et de coordonner la gestion des cas.

Le Ministère, sur avis de la Santé publique, a remis des plans aux garderies éducatives et aux écoles afin que ces milieux éducatifs puissent mettre en œuvre les directives relatives à la COVID-19. L'évolution de la pandémie et les changements de directives de la Santé publique ont nécessité plusieurs changements opérationnels importants, particulièrement du mois d'octobre 2021 à la mi-mars 2022. Pendant cette période de six mois, il y a eu huit mises à jour des plans pour la mise en œuvre des directives de la Santé publique.

À la mi-octobre, le Ministère a mis sur pied une équipe de gestion de cas afin de chercher les contacts étroits dans les écoles, procéder à la collecte de données et assurer la communication entre les districts scolaires, les écoles, les garderies éducatives et les équipes de la Santé publique au sein des sept zones de santé publique. En décembre, un site Web a été créé pour faciliter la collecte de données et la communication entre les écoles et le Ministère quant à la gestion de cas et des contacts étroits. L'équipe de gestion de cas facilitait également la communication avec les exploitants de garderies éducatives et les équipes des sept zones de santé publique.

Dès la rentrée scolaire, les districts scolaires ont assuré la distribution de 1,7 million de tests de dépistage rapide de la COVID-19 aux élèves et de 241 900 tests aux garderies éducatives. En janvier 2022, l'équipe de gestion de cas du Ministère, les équipes de distribution des tests de dépistage rapide des réseaux de santé Vitalité et Horizon et les équipes de la Santé publique des différentes zones ont mis en œuvre un processus de communication et de collaboration pour assurer l'accès aux tests de dépistage rapide par les garderies éducatives, qui devaient ensuite les remettre aux parents.

De janvier à mars 2022, le Ministère a travaillé en collaboration avec le ministère de la Santé et les exploitants dans les régions qui ont des hôpitaux

sur leur territoire afin de fournir des services de garderie éducatifs provisoires aux infirmières qui ont été déployées dans une autre région pour pallier les pénuries de personnel causées par la COVID-19. Huit établissements provisoires ont été mis en place pour soutenir sept communautés.

En février 2022, le Ministère et les districts scolaires ont également distribué 2,8 millions de masques au personnel des garderies éducatives et des écoles.

Le 14 mars 2022, en l'absence de directives de la Santé publique au sujet de la COVID 19 concernant les garderies éducatives et les écoles, les fonctions de l'équipe de gestion de cas ont pris fin. Selon les données recueillies par le ministère entre septembre 2021 et le 4 mars 2022, il y a eu 12 989 cas de COVID-19 dans les écoles et 162 cas dans les garderies éducatives.

De nouvelles directives relatives à la COVID-19 concernant les garderies ont été élaborées en coordination avec la Santé publique pour assurer la sécurité des enfants et du personnel. Ces directives ont entraîné des coûts supplémentaires pour les exploitants et, par conséquent, les centres de la petite enfance ont reçu une subvention mensuelle bonifiée de 70 dollars par place agréée, tandis que les garderies en milieu familial ont reçu une subvention mensuelle bonifiée de 50 dollars par place agréée.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2021 – 2022, le Ministère s'est concentré sur ces priorités gouvernementales à l'aide des moyens suivants :

Faits saillants

- Des subventions mensuelles de 10 \$ par place pour nourrisson sont offertes aux centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick.
- Le 10 décembre 2021, le Nouveau-Brunswick a conclu une entente fédérale-provinciale de 544 millions de dollars sur cinq ans, qui vise à réduire de 50 %, en moyenne, les frais de garderie pour les parents d'ici décembre 2022 et à faire passer les frais de garderie éducative à une moyenne de 10 \$ par jour d'ici 2026. Cette entente bilatérale prévoit également un engagement à créer 3 400 places dans les garderies éducatives désignées pour les enfants d'âge préscolaire.
- Les familles peuvent être admissibles au Programme de subvention pour parents, qui subventionne les coûts des services de garderie éducatifs pour les enfants de la naissance jusqu'à l'âge de cinq ans dans les centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick et les garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick.
- Les exploitants d'établissements désignés ont reçu une *subvention à l'amélioration de la qualité* servant à améliorer la qualité des environnements d'apprentissage intérieurs et extérieurs (600 dollars pour les places pour nourrissons occupées et 430 dollars pour les places pour enfants d'âge préscolaire occupées).
- Élaboration et publication des lignes directrices pour des écoles saines et sécuritaires en 2021 – 2022 à l'intention du système d'éducation public et des centres de la petite enfance.
- Formation d'introduction sur l'autisme offerte en ligne aux professionnels œuvrant au sein du programme Parle-moi et des agences Famille et petite enfance du Nouveau Brunswick.
- Le curriculum du secteur francophone a été actualisé, notamment quant au régime pédagogique au secondaire.
- Du financement misant sur le développement de la littératie hors des heures d'enseignement a été octroyé pour des projets d'écoles ou de districts scolaires francophones.
- Mille trousseaux contenant des livres et des ressources ont été fournies aux familles et aux élèves vulnérables ciblés par les trois districts scolaires francophones.
- La campagne [Allumez l'étincelle](#) a été lancée pour sensibiliser les parents, les employeurs et les communautés aux changements apportés à l'expérience éducative en vue de promouvoir le développement des compétences et au projet de vie et de carrière de chaque élève dans le secteur francophone.
- Un cadre de l'histoire et des cultures des Noirs du Nouveau-Brunswick a été créé en collaboration avec des membres de la collectivité dans le secteur francophone.
- En septembre 2021, le secteur anglophone a révisé et publié le document intitulé *Building Blocks of Reading Skill Continuum* et a fourni des ressources au personnel scolaire aux fins de perfectionnement professionnel et de soutien pédagogique.
- Le programme d'art langagier en anglais de la maternelle à la 2^e année a été simplifié et révisé pour y inclure des pratiques fondées sur la recherche en ce qui a trait à l'enseignement des compétences fondamentales en lecture.
- Les districts scolaires anglophones ont atteint leur objectif d'achever la première moitié des travaux de cours sur l'enseignement des compétences fondamentales en lecture en juin 2022; la deuxième moitié devrait être réalisée en juin 2023.
- Des cours de mi'kmaq et de wolastoqey ont été offerts en vue de leur mise à l'essai de la 6^e à la 9^e année dans le secteur anglophone.
- Consultation des partenaires du système d'éducation relativement à la réforme de la gouvernance scolaire.

- Administration avec succès d'un budget d'investissement de 74 millions de dollars qui comprenait un programme d'amélioration des immobilisations pour 294 écoles et un programme d'investissement majeur pour de nouvelles infrastructures scolaires.
- Depuis le retour en salle de classe, les districts scolaires ont distribué 1,7 million de tests de dépistage rapide pour la COVID-19 aux élèves des écoles et 241 900 tests de dépistage rapide aux garderies éducatives.
- À la mi-octobre, une équipe de gestion de cas a été mise en place afin de chercher les contacts étroits dans les écoles et la collecte de données.
- Obtention de la sanction royale pour la *Loi concernant l'autonomie accrue du système scolaire*, qui a modifié la *Loi sur l'éducation*.

Mesures de rendement

Une éducation de première classe	Mesures à long terme (Plan d'éducation de 10 ans 2016 - 2026)	Mesures à court terme
Faire en sorte que chaque élève développe les compétences dont il a besoin pour réaliser son projet de vie et de carrière (secteur francophone)	Pourcentage d'élèves de 12 ^e année qui indiquent être confiants dans leurs décisions en lien avec leur transition vers le postsecondaire ou le marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'élèves de 9^e année qui sont engagés à l'école • Pourcentage d'élèves de 8^e année qui sont engagés à l'école • Pourcentage d'élèves de 12^e année qui indiquent avoir reçu de l'information suffisante sur les carrières et les exigences d'études postsecondaires pour prendre des décisions sur leur avenir
Améliorer les compétences en littératie des apprenants (secteur francophone)	Pourcentage d'élèves qui atteignent au moins le niveau attendu lors des évaluations provinciales de lecture de 2 ^e année	Pourcentage d'élèves qui atteignent au moins le niveau attendu lors des évaluations provinciales de lecture de 2 ^e année
Améliorer les compétences en littératie pour l'ensemble des apprenants (secteur anglophone)	Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement approprié ou plus élevé aux évaluations provinciales de lecture	Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement approprié ou plus élevé aux évaluations provinciales de lecture en 4 ^e , 6 ^e et 9 ^e année
Améliorer les compétences en numératie pour l'ensemble des apprenants (secteur anglophone)	Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement approprié ou plus élevé aux évaluations provinciales de mathématiques	Pourcentage d'élèves ayant obtenu un niveau de rendement approprié ou plus élevé aux évaluations provinciales de numératie en 5 ^e et 7 ^e année

* Le programme d'évaluation provincial anglophone a fait l'objet de plusieurs améliorations stratégiques au cours des trois dernières années, ce qui a nécessité l'élaboration d'évaluations à de nouveaux niveaux scolaires et l'établissement de nouvelles bases de référence pour certaines évaluations.

Secteur privé dynamisé	Mesures à long terme (Plan d'éducation de 10 ans 2016 - 2026)	Mesures à court terme (2020 - 2023)
Augmenter le pourcentage d'enfants âgés de cinq ans et moins qui fréquentent un centre de la petite enfance du Nouveau Brunswick.	Sans objet	Maintenir les 168 places pour nourrissons créées en 2019 - 2020.
	Sans objet	Environ 4 000 enfants et leurs familles recevront les subventions pour parents dans un centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (CPENB).

UNE ÉDUCATION DE PREMIÈRE CLASSE

FAIRE EN SORTE QUE CHAQUE ÉLÈVE DÉVELOPPE LES COMPÉTENCES DONT IL A BESOIN POUR RÉALISER SON PROJET DE VIE ET DE CARRIÈRE

Objectif 1 du Plan d'éducation de 10 ans (secteur francophone)

Objectif de la mesure

Faire en sorte que chaque élève développe les compétences dont il a besoin pour réaliser son projet de vie et de carrière.

Mesures

Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage d'élèves de 12^e année qui indiquent être confiants dans leurs décisions en lien avec leur transition au postsecondaire ou au marché du travail.

Rendement général

Données de référence : (2017 – 2018) 59 %	Cible : (d'ici 2026) 90 %	Réel : (juin 2022) 82,8 %
---	-------------------------------------	-------------------------------------

Raison d'être de cette mesure

Depuis quelques années, les acteurs clés du système éducatif francophone mettent en œuvre plusieurs actions pour offrir un environnement où les élèves :

- sont heureux et motivés à apprendre;
- apprennent à se connaître, découvrent de nouvelles professions, de nouveaux rêves, de nouveaux loisirs et de nouvelles passions;
- explorent le monde et ses possibilités;
- reçoivent de l'information suffisante sur les carrières et les exigences d'études postsecondaires pour prendre des décisions sur leur avenir;
- communiquent ce qu'ils pensent, ce qu'ils ressentent, ce qu'ils vivent, puis développent et expriment leurs propres opinions;
- développent les compétences durables et transférables nécessaires à la réalisation de leur projet de vie et de carrière;
- collaborent avec leurs pairs et des membres de la communauté sur des réalisations concrètes qui se traduisent en résultats bénéfiques; et
- développent leur conscience sociale et leur désir de contribuer positivement à la société.

Cette mesure permet d'évaluer les répercussions de nos actions sur l'amélioration de l'expérience éducative des élèves.

Quelles initiatives ou quels projets servant à atteindre le résultat escompté ont été entrepris au cours de l'exercice du présent rapport?

Diverses initiatives ont été mises en place afin d'offrir une expérience éducative pertinente, signifiante et engageante; ce qui contribue au développement des compétences du Profil de sortie et à l'atteinte des objectifs du système éducatif francophone. En voici quelques exemples :

- Un curriculum actualisé (identification des apprentissages essentiels dans les programmes d'études, environnement d'apprentissage favorisant l'interdisciplinarité, nouveau régime pédagogique au secondaire, offre élargie de cours au secondaire, plus de cours au choix dès la neuvième année reconnaissance vie-carrière, cours à double accréditation, intégration accrue des technologies, etc.)
- Davantage d'occasions de vivre des apprentissages expérientiels et d'explorer des carrières (stages, visites en milieu de travail, bénévolat, projets environnementaux, etc.)
- Appréciation de l'unicité de chaque élève en mettant davantage l'accent sur ses forces et ses intérêts

Mesures à court terme (2018 – 2022)

- Pourcentage d'élèves de 9^e année qui sont engagés à l'école (2021 : 31,3 % – 2022 : 32,2 %)
- Pourcentage d'élèves de 8^e année qui sont engagés à l'école (2018 : 59,1 % – 2019 : 54,7 % – 2020 : S.O. - 2021 : 44,5 % – 2022 : 37,7 %)

- Pourcentage d'élèves de 12^e année qui indiquent avoir reçu de l'information suffisante sur les carrières et les exigences d'études postsecondaires pour

prendre des décisions sur leur avenir (2018 : 79 % – 2019 : 76 % – 2020 : 77 % – 2021 : 74 % – 2022 : 77 %)

AMÉLIORER LES COMPÉTENCES DES APPRENANTS EN LITTÉRATIE

Objectif 7 du Plan d'éducation de 10 ans (secteur francophone)

Objectif

Améliorer les compétences des élèves en littérature

Mesures

Mesure à court et à long terme (Plan d'éducation de 10 ans)

Pourcentage d'élèves qui atteignent au moins le niveau attendu aux évaluations provinciales de lecture de 2^e année.

Rendement général

Au cours de la période visée, il n'y a eu aucune évaluation provinciale pour mesurer la lecture en 2^e année. L'évaluation a été administrée au printemps 2022.

Quelles initiatives ou quels projets en rapport avec l'objectif ont été entrepris au cours de l'exercice du présent rapport?

- Les apprentissages essentiels du programme de français et le régime pédagogique ajusté ont été maintenus pour faire plus de place à la littérature et à la numératie.
- Des petites capsules ont été créées et offertes, sur une base volontaire, au personnel de la maternelle à la 6^e année. En voici quelques exemples :
 - ÉPE-100 : banque d'activités pour l'intervention à la maternelle;
 - Promouvoir la lecture;
 - Découvrir la trousse Ma Rentrée Francosphère;
 - Pistes pédagogiques en actualisation linguistique;

- Le modèle de la réponse à l'intervention;
- Lire pour le plaisir;
- Survol de la conception universelle à l'apprentissage; et
- Les quatre piliers de l'apprentissage selon Stanislas Dehaene.
- Du financement a été octroyé pour des projets d'écoles ou de districts scolaires misant sur le développement de la littérature à l'extérieur des heures d'enseignement. Cette initiative permet de créer des liens entre la communauté et les écoles et de mobiliser plus de gens en ce qui a trait à l'urgence d'investir en matière de littérature.
- Envoi de dépliants à toutes les familles des enfants de la maternelle à la 3^e année pour : fournir des pistes afin de favoriser la lecture à la maison dans divers contextes; et proposer des ressources et des organismes communautaires disponibles pour les appuyer en ce sens.
- Mille trousse contenant des livres et des ressources ont été fournies aux familles et aux élèves vulnérables ciblés par les trois districts scolaires francophones.
- Des ressources ont été développées pour permettre d'offrir des interventions et des pratiques afin de parfaire les compétences des élèves de maternelle à la 5^e année en littérature (dépliant au sujet des indicateurs de réussite en lecture et formation PAQ).

AMÉLIORER LES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE POUR L'ENSEMBLE DES APPRENANTS

Objectif 3 du Plan d'éducation de 10 ans (secteur anglophone)

Objectif de la mesure

Veiller à ce que les enfants aient les bases solides en littérature dont ils ont besoin pour réussir aux autres niveaux.

Mesures

Mesure à long terme

(Plan d'éducation de 10 ans 2016 – 2026)

Pourcentage des élèves ayant obtenu un niveau de rendement acceptable ou plus élevé aux évaluations provinciales de lecture

Mesure à court terme (2016 – 2022)

Pourcentage des élèves ayant obtenu un niveau de rendement acceptable ou plus élevé aux évaluations provinciales de lecture en 4^e, 6^e et 9^e année.

Description de la mesure à court terme

Les éléments compris dans les évaluations provinciales de lecture mesurent le succès et les résultats en 4^e année, en 6^e année et à la fin de la 8^e année des programmes d'études par rapport aux normes de réalisation provinciales en lecture.

Rendement général

Depuis cette année, les évaluations en lecture de la 4^e et de la 6^e année sont désormais administrées en ligne.

4^e année – Base de référence (mars 2021) 68,6 %	Cible (2025 – 2026) : 90 %	Réel : 59,5 %
6^e année – Base de référence (mars 2021) 69,0 %	Cible (2025 – 2026) : 90 %	Réel : 71,7 %

L'évaluation en lecture de la 9^e année a été administrée en ligne pour la première fois en 2019 – 2020

9^e année – Base de référence (mars 2020) 78,1 %	Cible (2025 – 2026) : 90 %	Réel : 81,2 %
--	--------------------------------------	-------------------------

Raison d'être de cette mesure

- Les recherches révèlent les répercussions positives d'une approche équilibrée de l'enseignement et de l'évaluation sur l'apprentissage.
- Les évaluations provinciales sont normalisées dans toute la province.
- Les évaluations provinciales fournissent un point de référence important pour déterminer quels élèves atteignent les résultats et les normes visés.
- Les enseignants surveillent les répercussions d'une approche équilibrée en matière d'enseignement et d'évaluation de l'apprentissage des élèves afin d'atteindre les résultats et les normes prescrites.
- L'observation des données tirées d'une évaluation équilibrée, y compris l'évaluation provinciale normalisée, facilite un enseignement ciblé permettant de répondre aux besoins des élèves.
- En septembre 2021, le secteur anglophone a révisé et publié le document intitulé *Building Blocks of Reading Skill Continuum* et a fourni des ressources à tous les enseignants d'anglais principal de la maternelle à la 2^e année, aux enseignants-ressources (EST) au niveau élémentaire et aux administrateurs au niveau élémentaire dans les quatre districts scolaires aux fins de perfectionnement professionnel et de soutien pédagogique.
- Tous les enseignants d'anglais principal de la maternelle à la 2^e année et les enseignants ressources (EST) au niveau élémentaire ont eu droit à un congé pour activités professionnelles afin de faciliter la mise en œuvre du module *Building Blocks of Reading* et d'achever les travaux de cours. Ceux-ci portaient sur des activités d'apprentissage dans les domaines de l'enseignement de la conscience phonologique, de la maîtrise, du vocabulaire et de la compréhension en lecture.
- Tous les districts scolaires ont atteint leur objectif, soit d'achever la première moitié des travaux de cours sur l'enseignement des compétences fondamentales en lecture en juin 2022; la deuxième moitié devrait être réalisée en juin 2023.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année scolaire visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Au cours de l'année scolaire 2021 – 2022, les coordinateurs de district scolaire et les spécialistes de l'apprentissage ont travaillé ensemble pour soutenir les pratiques des éducateurs en ce qui a trait à l'enseignement des compétences fondamentales en lecture.

- Le programme d'art langagier en anglais de la maternelle à la 2^e année a été simplifié et révisé afin de tenir compte des pratiques basées sur la recherche pour l'enseignement des compétences fondamentales en lecture.
- Grâce à une entente de partage des coûts conclue avec le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, les lecteurs de la maternelle à la 2^e année ont eu accès à des livrels, à des histoires à suivre en ligne avec un curseur et à des livres audio par l'intermédiaire du logiciel BiblioEnfants. En 2021 – 2022, les utilisateurs ont accédé au service 17 853 fois.
- Les élèves de la 3^e à la 8^e année ont pu consulter des livrels, des livres audio et des bandes dessinées grâce à un abonnement à SORA, une bibliothèque virtuelle qui contient 11 000 ouvrages en français et en anglais. En 2021 – 2022, 6 279 élèves et enseignants ont emprunté 48 701 titres.

AMÉLIORER LES COMPÉTENCES EN NUMÉRATIE POUR L'ENSEMBLE DES APPRENANTS

Objectif 4 du Plan d'éducation de 10 ans (secteur anglophone)

Objectif de la mesure

Veiller à ce que les enfants aient les bases solides en numératie dont ils ont besoin pour réussir aux autres niveaux.

Mesures

Mesure à long terme (Plan d'éducation de 10 ans 2016 – 2026)

Pourcentage des élèves ayant obtenu un niveau de rendement acceptable ou plus élevé aux évaluations provinciales de mathématiques

Mesure à court terme (2016 – 2018)

Pourcentage des élèves ayant obtenu un niveau de rendement acceptable ou plus élevé aux évaluations provinciales de numératie en 5^e année et 7^e année.

Description de la mesure à court terme

Les éléments compris dans les évaluations provinciales en mathématiques mesurent le succès par rapport aux résultats scolaires en 5^e année et en 7^e année quant aux normes provinciales de réalisation en mathématiques.

Rendement général

Les évaluations provinciales en mathématiques n'ont pas été administrées en 2019 – 2020 ni en 2020 – 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. En 2020 – 2021, il y a eu transition de l'administration à partir d'un échantillonnage matriciel (les élèves faisaient seulement le quart des éléments d'évaluation) en faveur de l'administration d'un recensement. Le Ministère a dû apporter ce changement pour produire des données par salle de classe qui sont plus pertinentes pour le personnel enseignant, et permettent l'équité dans l'ensemble des salles de classe, la recherche longitudinale, et le suivi des cohortes d'élèves et des sous-populations. Puisque les élèves ont eu besoin de plus de temps pour passer les évaluations dans leur intégralité, elles ont été réparties sur plus de niveaux scolaires. Pour ce faire, il a fallu élaborer de nouvelles évaluations en mathématiques, lesquelles ont été vérifiées dans la pratique cette année.

<p>5^e année – Base de référence</p> <p>En cours de vérification dans la pratique La base de référence sera disponible en septembre 2023</p>	<p>Cible (2025 – 2026) : 90 %</p>	<p>Réel : S.O.</p>
<p>7^e année – Base de référence</p> <p>En cours de vérification dans la pratique La base de référence sera disponible en septembre 2023</p>	<p>Cible (2025 – 2026) : 90 %</p>	<p>Réel : S.O.</p>

Raison d'être de cette mesure

- Les recherches révèlent les répercussions positives d'une approche équilibrée de l'enseignement et de l'évaluation sur l'apprentissage.
- Les évaluations provinciales sont normalisées dans toute la province.
- Les évaluations provinciales fournissent un point de référence important pour déterminer quels élèves atteignent les résultats et les normes escomptés.
- Les enseignants surveillent les répercussions d'une approche équilibrée en matière d'enseignement et d'évaluation sur l'apprentissage des élèves afin d'atteindre les résultats et les normes prescrites.
- L'observation des données tirées d'une évaluation équilibrée, y compris l'évaluation provinciale normalisée, facilite un enseignement ciblé permettant de répondre aux besoins des élèves.
- En réponse au sondage mené auprès des éducateurs, nous avons continué de privilégier les résultats essentiels pour soutenir la planification de l'enseignement dans le cadre des programmes de mathématiques de la maternelle à la 12^e année. Selon les éducateurs, le fait de miser sur certains résultats des programmes d'études favorise un apprentissage solide, tout en atténuant les répercussions des interruptions des temps d'apprentissage.
- Le Ministère a appuyé les districts scolaires dans leur utilisation d'une plateforme numérique pour l'enseignement des mathématiques aux niveaux primaire et secondaire. Ce faisant, les apprenants ont pu améliorer leurs compétences en numératie et s'exercer dans la pratique des mathématiques à l'école et à la maison. Les districts scolaires ont obtenu des données sur le rendement.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat escompté?

- Au cours de l'année scolaire 2021 – 2022, le Ministère a travaillé avec les districts scolaires à planifier et à définir les cibles sous-jacentes à l'utilisation de plateformes numériques externes pour l'enseignement des mathématiques. Le Ministère s'est aussi penché sur les différents formats possibles pour enseigner les mathématiques, ainsi que sur la mise en valeur de l'environnement en ligne pour un apprentissage hybride.
- Élaboration de cours de mathématiques en ligne de niveau secondaire, y compris un cours de mathématiques de 10^e année, et poursuite de la planification des mathématiques pour la 9^e année.
- Usage continu des Outils de renforcement en mathématique et du site Web aux fins d'une évaluation formative aux niveaux primaire et secondaire. L'utilisation de ces outils adaptés au programme a facilité la collecte de données et la communication des résultats courants des élèves pendant les interruptions du temps d'apprentissage.

SECTEUR PRIVÉ DYNAMISÉ

Accroître le pourcentage d'enfants âgés de cinq ans et moins qui fréquentent un centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

Objectif de la mesure

L'accent est mis sur les quatre objectifs du Plan d'action pour les services de garderie éducatifs pour améliorer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité et l'inclusivité dans les garderies éducatives du Nouveau-Brunswick. Cette initiative offre un accès équitable et abordable à des services de garderie éducatifs de grande qualité par l'élimination des obstacles en matière de revenu familial, de capacité et de besoins des enfants, ainsi que de langue et de milieux minoritaires.

Mesures

Mesure à long terme (sans objet)

Mesure à court terme (2020 – 2022)

Maintenir les 168 places pour nourrissons créées en 2019 – 2020, et des subventions pour parents seront également versées pour 4 000 enfants qui fréquentent un centre de la petite enfance ou une garderie éducative en milieu familial du Nouveau-Brunswick d'ici mars 2023.

Description de la mesure à court terme

Mesurer le nombre de places pour nourrissons au cours de la période et le nombre de parents pouvant être admissibles au Programme de subvention pour parents qui subventionne les coûts des services de garderie éducatifs pour les enfants âgés de 0 à 5 ans dans les centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick et les garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick. Cette mesure permettra de faire un suivi sur le nombre d'enfants profitant de ce programme.

Base de référence : (mars 2021) 2 383 places pour nourrissons	Cible : (mars 2022) : 2 383 places pour nourrissons (inchangé)	Réel : mars 2022 2 338 places pour nourrissons
---	---	---

À la fin de l'exercice financier 2021 – 2022, 3 365 enfants étaient inscrits au *Programme de subvention pour parents*, ce qui représentait une augmentation de 6,5 % par rapport à 3 158 l'année précédente, mais était en deçà de 7 % de la cible de 3 628.

Base de référence : (mars 2021) 3 158	Cible : (mars 2022) : 3 628	Réel : (mars 2022) 3 365
---	------------------------------------	---------------------------------

Raison d'être de cette mesure

Dans le cadre de l'engagement du Nouveau-Brunswick à continuer d'améliorer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la souplesse et l'inclusivité dans les établissements de garderie éducative, l'accent a été mis sur les efforts permettant de faire en sorte que les nouvelles places sont créées là où les besoins sont les plus grands, notamment les places pour nourrissons. Un accès aux services de garde abordables et de qualité est essentiel pour aider les parents vulnérables à pouvoir contribuer à la main-d'œuvre provinciale et à l'égalité des genres.

Le Programme de subvention pour parents permet d'offrir des services de garderie éducatifs accessibles, abordables et de qualité. Le Programme de subvention pour parents fournit des services de garderie éducatifs gratuits aux familles dont le revenu brut est de 37 500 \$ ou moins. Une échelle mobile s'applique pour les familles dont le revenu annuel est de 37 501 \$ à 80 000 \$. Cela permet également de faire en sorte qu'aucun parent ne dépense plus de 20 % de son revenu annuel brut en frais de garderie éducative pour des enfants inscrits dans un établissement désigné. Le Programme de subvention pour parents sert à offrir un soutien financier aux parents à faible et moyen revenu dans la population active afin que l'accès aux services de garderie éducative soit abordable, de qualité et inclusif.

Rendement général

La pandémie de COVID-19 a causé une baisse importante du nombre de places pour nourrissons et pour enfants d'âge préscolaire en raison de la fermeture de garderies éducatives dans la province. Depuis la réouverture des établissements, la disponibilité de places augmente de façon constante; toutefois, le nombre de places pour nourrissons est demeuré légèrement inférieur (45 places) au niveau de la fin de mars 2021.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat escompté?

Le programme de désignation des centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick sert à offrir des mesures incitatives aux centres et aux garderies éducatives en milieu familial afin qu'ils accroissent le nombre de places pour nourrissons.

- Des subventions mensuelles de 10 \$ par place pour nourrisson sont offertes aux centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick afin de maintenir le nombre actuel de places pour nourrissons et de les aider à créer de nouvelles places.
- Afin de veiller à ce que la création de places supplémentaires réponde aux besoins de toutes les familles, une *stratégie de création de places* est en cours d'élaboration et son lancement est prévu en 2022.
- Les effets des mesures sanitaires contre la COVID-19 continuent de toucher les familles partout dans la province et ont une incidence sur la nécessité de services de garderie éducatifs pour certaines familles. Le Ministère surveille l'inscription des enfants dans les garderies éducatives.
- Le Ministère fait la promotion du programme de désignation auprès des garderies éducatives agréées afin de veiller à ce que les parents aient accès à

des services de garderie éducatifs plus abordables. Ainsi, le financement versé dans le cadre de l'Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada est destiné aux établissements désignés. À la fin de mars 2022, 94,6 % des places dans des garderies éducatives agréées pour les enfants de cinq ans et moins se trouvaient dans des établissements désignés, ce qui permet à un plus grand nombre de familles de profiter du Programme de subvention pour parents.

Survol des activités du Ministère

La vision du Ministère implique de faire la différence en matière de diversité dans les salles de classe et les environnements d'apprentissage précoce en mettant l'accent sur la prestation de services stratégiques qui soutiennent l'apprentissage et le développement de l'ensemble des enfants et des élèves de la province. Le rôle du Ministère implique :

- d'assurer l'éducation publique (de la maternelle à la 12^e année);
- de soutenir le développement global et optimal des enfants avant leur entrée à l'école et réglementer les services à la petite enfance de la province; et
- d'agir dans l'intérêt du public en matière de sûreté, de sécurité et de développement sain des enfants âgés de 12 ans et moins qui fréquentent les garderies éducatives agréées.

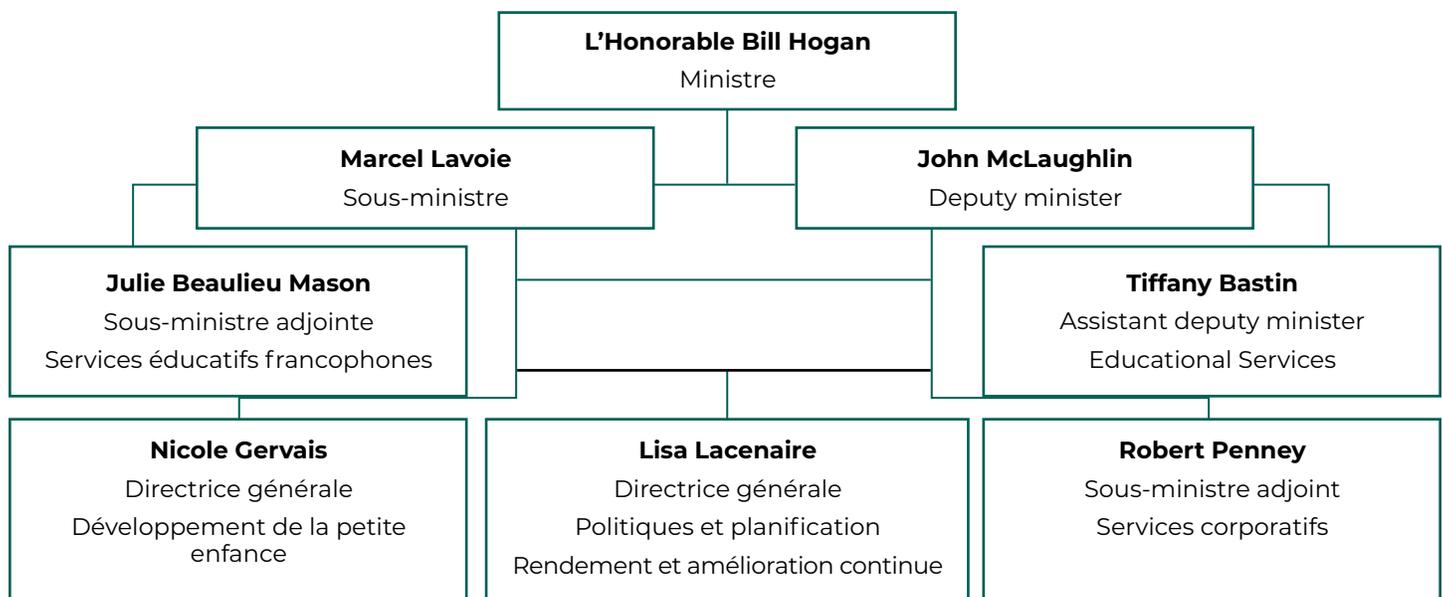
Depuis 1967, le gouvernement du Nouveau Brunswick est l'unique responsable du financement des écoles publiques et s'engage à y assurer l'égalité des chances de tous les élèves.

Le système d'éducation du Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue du Canada, offre aux élèves la possibilité d'apprendre en français et en anglais grâce à deux systèmes d'éducation parallèles, mais distincts. Chaque secteur linguistique du Ministère est responsable de son propre programme d'études, des services aux élèves et de l'évaluation.

Le système d'éducation publique compte sept districts scolaires, soit trois francophones et quatre anglophones. Les conseils d'éducation de district (CÉD) sont chacun formés de membres élus publiquement et localement, ainsi que d'un conseiller nommé qui est membre d'une Première Nation Mi'kmaq ou Wolastoqey, et d'un conseiller nommé qui est un élève. Les CÉD sont responsables, sous l'autorité de la direction générale, de l'orientation et des priorités de leur district scolaire respectif, ainsi que de la prise de décisions sur le fonctionnement des districts scolaires et des écoles.

Les services et les programmes pour la petite enfance sont fournis principalement par des organismes communautaires. Toutefois, ces services sont adaptés en fonction des différentes zones géographiques et de la langue officielle utilisée dans un district scolaire donné. Le Ministère joue un rôle crucial dans la réglementation des services par l'entremise de la législation et des normes en place. Bien que le Ministère fournisse certains programmes et services, la plupart des programmes s'adressant à la petite enfance sont confiés à des organismes communautaires ou à des agences privées qui offrent divers services, notamment le programme pour les enfants autistes d'âge préscolaire et le programme d'intervention précoce pour les parents qui ont un enfant qui risque de présenter des retards de développement. Ces programmes et services comprennent également un réseau de 844 garderies éducatives agréées.

ORGANIGRAMME DE HAUT NIVEAU



VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS ET FAITS SAILLANTS

Division des services de garderie éducatifs

Au Nouveau-Brunswick, une personne exploitante doit obtenir un permis du Ministère pour offrir des services à des enfants âgés de moins de 12 ans, comme il est indiqué dans la *Loi sur les services à la petite enfance*.

Les garderies éducatives agréées sont autorisées par le gouvernement à fournir des services de garderie éducatifs à sept enfants ou plus, des nourrissons aux enfants âgés de 12 ans, mais à raison d'un maximum de 60 enfants par permis. Les garderies éducatives en milieu familial agréées sont autorisées à fournir des services de garderie éducatifs pour trois à neuf enfants, selon l'âge des enfants. Une personne ou un organisme peut détenir plus d'un permis.

Le Nouveau-Brunswick offre un financement opérationnel en vertu de quatre enveloppes principales.

1. Le **Programme de subvention pour parents** offre un soutien financier aux parents admissibles selon une échelle mobile fondée sur le revenu. Il comporte deux volets. Le premier est le Programme d'assistance aux services de garderie éducatifs pour les enfants de la naissance à l'âge de 12 ans qui sont inscrits dans un établissement non désigné. Le deuxième volet est le Programme de subvention pour parents – centre désigné pour les enfants de la naissance à l'âge de cinq ans qui sont inscrits dans un établissement désigné.
2. Le **Programme de majoration salariale** prévoit le versement de fonds aux personnes exploitantes pour les aider à compenser les salaires des membres du personnel éducatif de garderie (PÉG). Ce programme est offert à tous les établissements agréés qui doivent verser ce complément salarial en plus du salaire minimum actuellement fixé à 11,75 \$ l'heure.
3. Le **Programme d'appui à l'inclusion** finance, pour une personne exploitante, le salaire d'un travailleur d'appui à l'inclusion pour les enfants ayant un handicap ou des besoins complexes qui nécessitent une supervision individuelle afin de leur permettre de participer pleinement au programme de garderies éducatives.
4. Les **subventions de fonctionnement pour les établissements désignés** permettent de compenser les coûts liés à des services de garderie éducatifs abordables et de qualité.

Programme de désignation

La désignation de centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick ou de garderie éducative en milieu familial du Nouveau-Brunswick est attribuée aux établissements de garderie éducative qui offrent des services aux enfants âgés de cinq ans et moins, avant leur entrée à l'école, en vertu d'un processus de demande volontaire. Les centres de la petite enfance et les garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick désignées s'engagent à collaborer avec le gouvernement afin d'offrir un accès équitable et abordable à des services de garderie éducatifs de grande qualité en éliminant les obstacles liés au revenu familial, à la capacité et aux besoins des enfants, à la langue ainsi qu'aux milieux minoritaires. La désignation comporte un financement opérationnel continu pour les services préscolaires ainsi que des subventions accrues pour les parents.

Faits saillants de 2021 – 2022

- En consultation avec les responsables de la Santé publique, des pratiques ont été mises en place pour intervenir à l'égard de la pandémie de COVID-19 dans les établissements de services de garderie éducative, et des révisions ont été apportées aux *Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducatives* pour y intégrer la COVID-19 en tant que maladie transmissible.
- Des accords provisoires ont été conclus avec des personnes exploitantes partout dans la province pour offrir des services de garderie éducatifs aux membres du personnel infirmier qui devait être réaffecté pour appuyer l'intervention relative à la pandémie de COVID-19. Afin de soutenir le ministère de la Santé, sept établissements temporaires ont été mis en place dans le seul but de veiller à ce que les infirmières et les infirmiers aient accès à des services de garderie éducatifs gratuits selon les besoins.
- Le 13 août 2021, le Nouveau-Brunswick a conclu une *entente fédérale-provinciale relative au développement de la main-d'œuvre pour le personnel éducateur des garderies éducatives*, qui sert à soutenir le perfectionnement professionnel, le recrutement et le maintien en poste des membres du personnel éducateur des garderies éducatives. Cette entente comportait un investissement ponctuel de 9,2 millions de dollars servant à appuyer des activités

liées au perfectionnement professionnel, aux salaires, à des programmes de bourses d'entretien, au soutien pour les droits de scolarité et à des subventions.

- Le 10 décembre 2021, le Nouveau-Brunswick a conclu une entente fédérale-provinciale de 544 millions de dollars sur cinq ans, qui sert à réduire les frais de garderie pour les parents de 50 %, en moyenne, d'ici décembre 2022 et à faire passer les frais de garderie éducative à une moyenne de 10 \$ par jour d'ici 2026. Cette entente bilatérale prévoit également un engagement à créer 3 400 places désignées en garderie éducative pour les enfants d'âge préscolaire.
- Le Nouveau-Brunswick a adopté, dans le cadre de la *Loi sur les services à la petite enfance*, le *Règlement sur le registre en ligne*, qui prévoit le pouvoir législatif de mettre en place un registre en ligne aux fins de la collecte de données concernant les exploitants de garderies et les enfants.
- La première version du Portail des éducateurs a été mise en place dans le cadre du Programme de soutien salarial au personnel éducateur des garderies éducatives (PSS-PEG); le portail permet aux membres du personnel éducateur de consulter leurs feuilles de temps et leur historique de financement.
- Des ajustements ont été apportés au Portail des personnes exploitantes pour leur permettre de signaler les répercussions de la pandémie et les aider à recruter et à maintenir en poste des personnes éducatrices qualifiées.
- Le Ministère a mis en place un processus d'inscription en ligne des enfants qui assigne à chaque enfant un numéro d'éducation du Nouveau-Brunswick. Ce numéro d'éducation suivra l'enfant de la petite enfance au système d'éducation public. En outre, cette nouvelle fonctionnalité jette les bases de la réduction des frais de garderie pour les parents et simplifie le financement destiné aux personnes exploitantes.
- Le Seuil des frais du marché (SFM) a été revu, et une nouvelle grille de frais a été mise en place en mai 2021. La nouvelle grille de frais tenait compte de l'augmentation du coût de la vie.
- Les personnes exploitantes d'établissements désignés ont reçu une *subvention à l'amélioration de la qualité* servant à améliorer la qualité des environnements d'apprentissage intérieurs et extérieurs. Les subventions ont été établies à 600

dollars pour les places pour nourrissons occupées et à 430 dollars pour les places pour enfants d'âge préscolaire occupées.

- Des plans annuels d'amélioration de la qualité comportant des objectifs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels) ont été mis en œuvre dans 78 % des centres désignés et dans 58 % des garderies éducatives en milieu familial désignées.
- En partenariat avec le New Brunswick Community College (NBCC) et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), quatre modules de formation novateurs (*microdiplôme en éducation de la petite enfance*, *Apprentissage intégré au travail*, *Apprentissage expérientiel* et *Travail/études*) ont été mis en place afin d'aider les éducatrices et éducateurs à terminer le programme d'un an de *certificat en éducation à la petite enfance* tout en continuant de travailler.
- Le gouvernement provincial a intégré l'inclusion dans les garderies éducatives en modifiant sa *Loi sur les services à la petite enfance* de sorte que tous les établissements soient tenus de mettre en œuvre une politique d'inclusion dans le cadre de leurs conditions de désignation.
- La série de webinaires *Outils d'inclusion*, conçue pour aider les éducatrices et éducateurs et les travailleuses et travailleurs à mettre en œuvre des pratiques inclusives, a été lancée dans les secteurs francophone et anglophone.

Indicateurs de rendement clés

Plan d'action pour les services de garderie éducatifs 2021 – 2022

En date de mars 2022 :

- 844 établissements de services de garderie éducatifs étaient agréés (321 francophones, 523 anglophones), ce qui représente :
 - 16 838 places pour enfants d'âge scolaire (6 780 francophones, 10 058 anglophones)
 - 16 448 places pour enfants âgés de 0 à 5 ans (5 617 francophones, 10 831 anglophones)
 - 2 338 places pour nourrissons (862 francophones, 1 476 anglophones)
 - 14 110 places pour enfants d'âge préscolaire (4 755 francophones, 9 355 anglophones)
- 94,6 % des places pour enfants d'âge préscolaire dans des garderies éducatives agréées se trouvaient dans

des établissements désignés.

- 536 centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick et garderies éducatives en milieu familial sur 596 étaient désignés, ce qui représente plus de 89 % de l'ensemble des établissements admissibles.
- 436 centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick admissibles sur 473 (92 %) étaient désignés :
 - 94 % (149 sur 158) des centres francophones admissibles étaient désignés.
 - 91 % (287 sur 315) des centres anglophones admissibles étaient désignés.
- 100 garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick admissibles sur 123 (81 %) étaient désignées :
 - 81 % (43 sur 53) des garderies éducatives en milieu familial francophone admissible étaient désignées.
 - 81 % (57 sur 70) des garderies éducatives en milieu familial anglophone admissible étaient désignées.
- Les inscriptions dans les établissements désignés ont augmenté globalement de 6 % au cours du dernier exercice; 599 places supplémentaires étaient occupées dans les établissements désignés.
- La moyenne provinciale des frais quotidiens pour des places en équivalent temps plein dans un établissement désigné était de 35,66 \$ par jour. Toutefois, en incluant les subventions pour parents pour des services de garderie éducatifs, les frais moyens pour les parents s'établissent à 25,77 \$ par jour.
- 3 365 enfants bénéficiaient d'une subvention approuvée dans le cadre du Programme de subvention pour parents pour les services de garde dans les centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick et les garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick. Parmi ceux-ci :
 - 1 800 (53 %) bénéficiaient de services de garde gratuits.
 - 1 565 (47 %) bénéficiaient de services de garde partiellement subventionnés.
- 2 219 enfants bénéficiaient du *Programme*

d'assistance aux services de garderie. Parmi ceux-ci :

- 1 763 étaient d'âge scolaire.
- 456 étaient âgés de 0 à 5 ans.
- Depuis octobre 2021, le Portail des éducateurs attribue à chaque personne éducatrice un numéro d'identification unique qui permet une représentation plus précise du taux de roulement de personnel. Le taux de roulement de personnel devrait donc être d'environ 36 %. Toutefois, une année complète de données est nécessaire pour obtenir un taux plus précis.
- Le Programme de soutien salarial a atteint un taux d'inscription de 4 818 personnes éducatrices. Parmi celles-ci :
 - 2 133 personnes éducatrices (44 %) détiennent un certificat ou un diplôme en éducation à la petite enfance ou l'équivalent.
 - 2 685 personnes éducatrices (56 %) ont suivi le cours *Introduction à l'éducation de la petite enfance* de 90 heures ou n'ont reçu aucune formation formelle.
- 135 personnes éducatrices de la petite enfance sur 206 ont suivi le cours *Introduction à l'éducation de la petite enfance*.
- 144 établissements francophones désignés sur 192 (75 %) ont été évalués à l'aide de l'*Outil d'évaluation de l'application du curriculum éducatif*.
- 60 personnes administratrices d'établissements francophones sur 192 (31 %) ont suivi la formation sur les *Lignes directrices sur la création de milieux d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences langagières et l'identité culturelle*.
- 268 personnes éducatrices de la petite enfance anglophones sur 296 ont suivi le cours *Introduction to Early Childhood Education* (Introduction à l'éducation de la petite enfance).
- L'outil de validation du curriculum, appelé *Curriculum Assessment Tool – Validation (CAT-V)*, est en cours d'élaboration en collaboration avec le secteur anglophone et a été mis à l'essai dans huit établissements.

DIVISION DU SECTEUR DES SERVICES ÉDUCATIFS FRANCOPHONES

La **Division des services éducatifs francophones** établit les normes de ses programmes et services et fait

des rapports de reddition de comptes sur l'atteinte de ses objectifs. Elle est responsable de l'élaboration, de la

mise en œuvre et de l'évaluation du plan éducatif, des programmes d'études, ainsi que des services d'appui à l'apprentissage et à l'enseignement. Elle surveille les apprentissages des élèves et coordonne et administre divers programmes d'évaluation dans les écoles et les garderies éducatives. Elle anticipe et planifie en fonction des besoins immédiats et des besoins futurs. Elle est également responsable de la planification budgétaire et administrative du système éducatif francophone.

Elle assume les responsabilités en lien avec le développement de divers projets éducatifs en collaboration avec d'autres ministères et divers organismes et agences aux niveaux provincial, régional, national et international.

Cette division s'acquitte de ses responsabilités en respectant les règles de gouvernance et en collaborant de près avec les Conseils d'éducation de district (CÉD), les districts scolaires et la communauté acadienne et francophone.

Elle compte neuf directions :

- Développement et apprentissage (0 à 8 ans)
- Programmes d'études 3^e à 12^e année
- Équipe de support à la PSI
- Partenariat d'apprentissage en autisme
- Services d'appui à l'éducation
- Relations et diversité culturelle
- Recherche, mesure et évaluation
- Stratégies et services transformationnels
- Relations et éducation internationales

Faits saillants

- Poursuite du déploiement provincial du projet de vie et de carrière et du Profil de sortie en développant les meilleures pratiques pédagogiques et les ressources nécessaires pour appuyer le personnel des écoles.
- Lancement de la campagne « [Allumez l'étincelle](#) » afin de sensibiliser les parents, les employeurs, et la communauté sur les changements apportés à l'expérience éducative pour favoriser le développement des compétences et le projet de vie et de carrière de chaque élève.
- Alignement des services d'appui à l'éducation et du projet de vie et de carrière.
- Projet pilote du plan de transition vers le marché du travail et vers le postsecondaire pour les élèves à besoins particuliers.
- Reprise des évaluations provinciales et

développement de nouvelles évaluations pour mesurer les compétences en littératie et en numératie des élèves du secondaire.

- Poursuite du déploiement d'un nouveau bulletin provincial unique.
- Développement et mise en œuvre d'un secondaire réimaginé : révision du régime pédagogique pour la 9^e année.
- Soutien apporté par Place aux compétences à 974 projets dans 88 écoles francophones.
- Plus de 200 membres du personnel scolaire du secteur francophone ont reçu du perfectionnement professionnel au sujet des changements climatiques. Près de 3 000 élèves impliqués avec des projets en lien avec les changements climatiques.
- La Semaine provinciale de la fierté française s'est démarquée cette année en faisant une grande place aux artistes francophones.
- La télévision francophone de l'Ontario, en collaboration avec Bellefeuille production, a réalisé plusieurs vidéos dans les écoles francophones de la province pour mettre en valeur les bonnes pratiques dans certaines de nos écoles. Le titre de cette émission est « [Apprendre autrement](#) » et met de l'avant le projet de vie et de carrière.
- Lancement de l'inscription des enfants aux services de garderie éducatifs : les enfants recevront leur identificateur unique qui sera le numéro d'élève. Ce numéro suivra l'enfant jusque dans le système scolaire – cette initiative permet de créer la base pour la continuité des services de la naissance à la fin du parcours scolaire. Elle permettra aussi de suivre le développement des enfants dans leurs apprentissages à partir de leur naissance et tout au long de leur parcours scolaire.
- Lancement public du Plan d'action 2021 – 2023 pour l'Accord Canada-Nouveau-Brunswick pour l'apprentissage et la garde de jeunes enfants à l'échelle du Canada
- Poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada par l'intermédiaire d'achat de ressources pédagogiques, de formation et d'activités de sensibilisation.
- Présidence en exercice de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements membres de la Francophonie (CONFEMEN).
- Mise en œuvre de l'entente de coopération

DISTRICTS SCOLAIRES FRANCOPHONES

Le secteur francophone du système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick est composé d'un ministère central de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et de trois districts scolaires francophones (Nord-Est, Nord-Ouest et Sud).

Le **Ministère** sert de centre de coordination des services communs et de source d'information et de ressources. Parmi les responsabilités du Ministère, citons la négociation des conventions collectives, la formation et la certification des enseignants, les services de ressources humaines, les services de budgétisation et de comptabilité, les infrastructures d'immobilisations et le cadre de transport.

Les **conseils d'éducation de district (CÉD)** sont responsables de la prise de décisions locales concernant le fonctionnement des écoles dans leurs districts scolaires par l'entremise de l'élaboration de politiques générales qui sont mises en œuvre par les directions générales sur une base opérationnelle quotidienne. Les CÉD sont également chargés d'établir, d'administrer et de contrôler les plans d'éducation de district scolaire et les plans de dépenses triennaux, qui sont préparés par la direction générale dans chaque

district scolaire. Le CÉD nomme, avec l'approbation du ministre, et évalue les performances de la direction générale. L'établissement et la composition du CÉD sont énoncés à l'article 36 de la *Loi sur l'éducation* et les rôles et responsabilités sont détaillés dans son Règlement sur la structure de gouverne.

La **direction générale** est la seule employée du CÉD et est responsable devant le CÉD de la gestion des programmes et des ressources, de la qualité de l'apprentissage et de la mise en œuvre du plan d'éducation et du plan de dépenses du district scolaire. La direction générale prend les décisions opérationnelles et administratives qui touchent le district scolaire et les écoles. Tous les membres du personnel relèvent de la direction générale qui, à son tour, relève du CÉD. La direction générale est responsable de la préparation du plan d'éducation, du plan de dépenses et du rapport de performance du district scolaire. La responsabilité et l'autorité de la direction générale sont décrites à l'article 48 de la *Loi sur l'éducation*.

Pour obtenir de plus amples informations sur les districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick, veuillez consulter le site [Districts scolaires francophones en ligne](#).

DIVISION DES SERVICES ÉDUCATIFS ANGLOPHONES

La **Division des services éducatifs anglophones** est responsable de l'établissement des normes, des programmes (y compris le français langue seconde) et des services provinciaux d'éducation publique pour le système éducatif de la maternelle à la 12^e année. Cette division contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du plan provincial d'éducation et des processus de responsabilité publique. Elle travaille avec des partenaires externes et des intervenants provinciaux, régionaux et nationaux afin d'améliorer l'apprentissage et la prestation de services aux élèves. La division travaille également en étroite collaboration avec le Partenariat d'apprentissage en autisme et les intervenants du modèle de prestation des services intégrés, dont les faits saillants sont présentés dans d'autres sections du présent rapport. Toutes les mises à jour touchant spécifiquement les services de garderie éducatifs seront désormais consignées dans la section intitulée « Services de garderie éducatifs ».

Cette division a été réorganisée en 2018 – 2019 afin de mettre davantage l'accent sur les partenariats stratégiques qui améliorent l'éducation et offrent des possibilités d'apprentissage expérientiel à tous les apprenants. Elle a été opérationnalisée en 2019 – 2020 par la voie de partenariats continus avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) qui ont permis d'établir des centres d'excellence sectoriels et d'embaucher cinq responsables de l'apprentissage expérientiel (quatre dans les districts scolaires et un au bureau central). La Division a aussi conçu et mis en œuvre un processus d'évaluation des propositions de partenariat pour déterminer si les propositions sont harmonisées avec le plan stratégique, ont un effet positif sur le système d'éducation, ont des résultats clairs, permettent un accès équitable et sont durables. Plus de 40 partenariats actifs avec les secteurs

privé, public et sans but lucratif ont été élargis ou lancés. En 2020 – 2021, le mandat de la Division a été élargi pour comprendre la direction de l'apprentissage et du développement de la petite enfance.

Cette division est composée des sept directions suivantes : **Services d'évaluation, d'analyse et de conception**, qui est chargée d'administrer le programme provincial d'évaluation des élèves, les services de mesure et d'analyse, ainsi que la conception et le développement de cours en ligne et de matériel imprimé; **Leadership du changement**, qui est entre autres responsable de la recherche appliquée, de l'apprentissage virtuel et des partenariats stratégiques; **Services de soutien à l'éducation**, qui est chargée de la supervision des mesures de soutien à l'apprentissage et de chapeauter les parcours professionnels et le recrutement et le maintien en poste des enseignants; **Apprentissage et réussite**, qui est responsable des programmes d'études et d'enseignement, ainsi que des programmes de français langue seconde; **Développement de la petite enfance**, qui est responsable du curriculum éducatif de la petite enfance (0 à 5 ans) et de l'apprentissage professionnel, du programme de garde des enfants d'âge scolaire, de l'amélioration de l'inclusion et de la qualité et des programmes d'intervention précoce et de développement du langage; **Développement organisationnel**, qui examine le modèle de fonctionnement actuel du secteur, et le **Bureau de l'éducation des Premières Nations**, qui soutient la compréhension de leurs cultures, de leur histoire et de leurs contributions traditionnelles et contemporaines.

Développement de la petite enfance

La direction Apprentissage et développement de la petite enfance a contribué à la première ébauche du curriculum éducatif modernisé en participant aux travaux de groupe liés à l'harmonisation avec les valeurs, les objectifs et les principes du *NB Early Learning and Child Care Curriculum Framework*. La Direction a également soutenu la participation de deux sites prototypes dans le cadre du projet Language Learning Opportunities et a élaboré un outil de planification et de réflexion à l'intention des éducatrices et éducateurs de la petite enfance pour guider leur pratique.

Cette direction a poursuivi son partenariat dans le cadre de la stratégie d'apprentissage expérientiel d'Avenir NB selon laquelle les étudiants et les étudiantes peuvent suivre le cours Introduction à l'éducation de la petite enfance de 90 heures, y compris un stage coopératif dans un contexte de petite enfance. En 2021 – 2022, 21 étudiantes et étudiants ont réussi le cours.

Apprentissage et réussite

Cette direction a collaboré avec les districts scolaires et le Secrétariat des changements climatiques du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour soutenir 36 projets à l'échelle de la province dans des écoles en milieu rural et en milieu urbain, et ce, à tous les niveaux scolaires. Sept centres de la petite enfance ont également participé à ces projets, pour un total de 43 établissements. Tous les projets comportaient de l'éducation en matière de changements climatiques et/ou la proposition et la mise en œuvre d'une solution pour les écoles grâce à la réduction de leur empreinte carbone.

Il s'agissait, par exemple de jardins scolaires, de classes en plein air, de programmes de transport actif, de programmes de suivi et de réduction des déchets, de vérifications de la consommation d'énergie et de mesures de modernisation de l'éclairage.

Cette direction a terminé la première ébauche du curriculum éducatif modernisé de la maternelle à la 9^e année. La modernisation comprend la rationalisation du nombre de résultats, la reconnaissance des éléments fondamentaux et holistiques dans le cadre ainsi que la mise à jour du processus de développement pour soutenir le maintien d'un curriculum éducatif actuel et adapté aux besoins. Le curriculum éducatif modernisé sera publié aux fins d'examen par les personnes éducatrices en 2022 – 2023 et devrait être mis en œuvre à compter de septembre 2023.

Cette direction a rédigé un cadre de l'histoire et des cultures des Noirs du Nouveau-Brunswick en collaboration avec un comité consultatif composé de membres des organisations de la société civile et de membres de la collectivité. Ce cadre comprend un continuum d'apprentissage et une banque de ressources servant à aider les préparateurs du curriculum éducatif et les éducatrices et éducateurs à veiller à ce que les perspectives des Noirs soient incluses dans le curriculum et l'enseignement. Cette direction a créé des ressources d'études sociales pour la 7^e à la 9^e année destinée à l'enseignement de l'histoire des Noirs à l'aide de documents sources principales des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick qui comprennent des pistes de recherche pour les élèves, des notes d'information pour les enseignants et un soutien à l'apprentissage professionnel.

Cette direction a ajouté au nouveau programme du cours Éducation civique 10 une trousse d'apprentissage professionnel qui comporte trois modules asynchrones en ligne portant sur les thèmes de la conversation civique, de la littératie des données et de la citoyenneté

numérique. Ce programme sera mis à l'essai au cours de l'année scolaire 2022 – 2023 par 52 enseignants dans 17 écoles. Un partenariat avec Élections et démocratie, la direction de l'éducation d'Élections Canada, permettra d'offrir un enseignement professionnel aux enseignants, des plans de leçons et un soutien personnalisé dans le cadre du projet pilote.

Cette direction a mis en œuvre Soudage sur roues, un centre mobile de formation en soudage, afin d'assurer une exposition aux carrières qui suscitent une demande au Nouveau-Brunswick dans les écoles et de fournir des services aux jeunes qui n'ont pas accès à des installations dans leur école secondaire à l'heure actuelle.

Cette direction a lancé des consultations auprès des éducatrices et éducateurs et des élèves au sujet des changements nécessaires pour améliorer le programme d'études secondaires. Dans ce contexte, le Ministère a commencé à offrir plus de souplesse aux élèves au moyen d'options en matière de crédits, telles que des cours d'intérêt général, l'accroissement du défi accéléré pour des crédits et la possibilité, pour les élèves de 12^e année, de suivre jusqu'à deux cours de niveau postsecondaire avant l'obtention de leur diplôme.

Cette direction a soutenu la mise en œuvre de programmes novateurs destinés à accroître la maîtrise du français chez les apprenants anglophones dans 11 écoles et deux centres de la petite enfance. Elle a commencé à planifier en vue d'accroître le nombre de sites au cours d'une autre année, en ajoutant 28 écoles et neuf centres de la petite enfance ainsi que des accompagnateurs supplémentaires afin d'améliorer l'apprentissage du français.

Cette direction a lancé les Services linguistiques, un projet de collaboration auquel participe le secteur anglophone du Ministère et les quatre districts scolaires anglophones et qui est financé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le ministère fédéral du Patrimoine canadien. Le chef de projet et cinq accompagnateurs offrent des possibilités et des services aux éducatrices et éducateurs offrant la formation préalable et aux éducatrices et éducateurs de français langue seconde/additionnelle de même qu'au personnel des écoles pour améliorer leur compréhension de la langue et de la culture françaises par une variété d'expériences : apprentissage autonome selon un rythme personnel, cours, activités sociales et culturelles et ressources. Elle a lancé un projet en vue d'élaborer un modèle d'apprentissage du français langue seconde accessible et équitable afin que tous les élèves anglophones atteignent un

niveau conversationnel ou supérieur en français avant d'obtenir leur diplôme d'études secondaires.

Services d'évaluation, d'analyse et de conception

Toutes les évaluations provinciales ont été effectuées en ligne pour la première fois cette année. Ces évaluations touchaient environ 32 000 élèves, y compris ceux en Chine et d'autres qui ont acheté le curriculum du Nouveau-Brunswick. De nouvelles évaluations ont été élaborées et mises à l'essai pour les mathématiques et le français langue seconde, lecture, aux niveaux élémentaire et intermédiaire. Des données et des analyses ont été fournies pour les vérifications du système et la planification, y compris l'initiative de possibilités d'apprentissage des langues, le projet pilote d'écoles prioritaires, l'initiative de mieux-être mental, un rapport annuel d'évaluation de la petite enfance, un rapport annuel sur l'entente d'amélioration, une analyse des effets liés à la pandémie sur les élèves fondées sur les données disponibles avant et pendant la pandémie, et un rapport sur la réaction des enseignants au curriculum priorisé. En collaboration avec le ministère de la Santé et le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, on a intégré l'enquête annuelle sur les élèves du Ministère et le sondage sur le mieux-être des élèves afin de permettre des analyses plus riches et une plus grande efficacité pour les écoles.

Service de soutien à l'éducation

Au cours de l'hiver et du printemps 2021, un examen de la mise en œuvre de la Politique 322, Inclusion scolaire, a été entrepris. Le rapport intitulé *Aller de l'avant : de la politique à la pratique* a été présentée à l'automne 2021. Au total, 69 recommandations liées à 11 thèmes ont été formulées en vue de prendre appui sur le succès de la Politique 322 et de continuer d'évoluer pour atteindre son but. Au cours de l'année scolaire 2021 – 2022, 25 mentors en interventions comportementales (MIC) supplémentaires ont été affectés dans des écoles partout dans la province, ce qui a porté le nombre total de MIC à 75. Le travail s'est poursuivi pour appuyer la stratégie provinciale en matière de comportement en mettant l'accent sur le soutien à la mise en œuvre du cadre d'interventions comportementales positives et de soutien (ICPS) dans les écoles de la province. Vingt et une écoles seront appuyées par 19 enseignants de soutien en éducation (ESE) pour l'anglais langue additionnelle (ALA). Ces 21 écoles comptent 3 142 apprenants de diverses cultures et langues, dont 1 655 sont arrivés au cours des trois dernières années. Neuf cent cinquante-quatre de ces nouveaux arrivants sont des apprenants de langues qui ont besoin d'un soutien ciblé; 305 d'entre

eux sont des élèves qui ont subi des lacunes dans l'éducation formelle et qui s'efforcent d'améliorer leur littératie dans leur langue maternelle tout en apprenant l'anglais. La *Loi sur l'éducation* permet désormais aux enseignants ressources qui ont reçu une formation spécialisée d'administrer des évaluations efficaces en temps opportun pour aider les écoles à élaborer des plans d'apprentissage et d'intervention personnalisés. L'article 11.1 prévoit l'ajout d'un spécialiste essentiel en apprentissage, interventions et évaluations aux équipes collaboratives des écoles et des districts scolaires.

Vingt enseignants anglophones de soutien en éducation en matière de ressources, qui sont titulaires d'une maîtrise approuvée en atypie ou en éducation spécialisée, effectueront 1 000 heures de formation, avec l'approbation du ministre. Ces spécialistes des ressources d'évaluation et d'intervention (SREI) doivent répondre aux exigences en matière de qualifications pour occuper ce poste, respecter les politiques et adhérer au *Code de déontologie professionnel des enseignantes et enseignants* de l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick.

Au Nouveau-Brunswick, les élèves n'ont pas besoin de diagnostic formel pour bénéficier d'interventions ciblées et d'un soutien à l'apprentissage. Les spécialistes des ressources, embauchés et formés à cette fin, ne se servent donc pas des évaluations pour poser un diagnostic, mais pour déterminer les besoins pédagogiques d'un élève. Ils fourniront des évaluations opportunes et des interventions adéquates pour soutenir l'apprentissage des élèves.

Recrutement et maintien en poste des enseignants

En 2021, l'accent a davantage été mis sur le recrutement et le maintien en poste des enseignants dans le secteur anglophone.

En raison du nombre de départs à la retraite prévus dans le domaine des métiers spécialisés et du manque actuel de possibilités de formation pour les enseignants de métiers spécialisés, le Ministère, en partenariat avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, le CCNB et le Programme mentor apprenti du Nouveau-Brunswick, Services stratégiques de main-d'œuvre, a élaboré un programme en vue d'améliorer les compétences des éducatrices et éducateurs actuels.

Au cours des trois prochaines années, 45 personnes éducatrices seront choisies afin d'acquérir les compétences nécessaires pour offrir en toute sécurité le programme d'études des métiers spécialisés de

niveau secondaire dans les domaines de la menuiserie, de l'automobile et du soudage.

Ce programme fournira au système les enseignants de métiers spécialisés requis au cours des trois à 10 prochaines années jusqu'à ce qu'un bassin d'enseignants de métiers spécialisés formés soit établi.

Compte tenu de la pénurie actuelle de personnes éducatrices agréées sur le marché du travail, le Ministère a collaboré avec les établissements d'enseignement postsecondaire pour ouvrir des places supplémentaires afin d'élargir les programmes de baccalauréat en éducation.

Le Ministère, en partenariat avec Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB), s'est engagé à soutenir les nouveaux arrivants qui satisfont aux exigences en matière de reconnaissance professionnelle du Nouveau Brunswick dans le système d'éducation.

En raison du nombre de postes d'enseignants vacants, des employés qualifiés du Ministère ont été réaffectés à l'enseignement en classe au besoin.

Bureau de l'éducation des Premières Nations

Des cours de mi'kmaq et de wolastooqey ont été diffusés en vue de leur mise à l'essai de la 6^e à la 9^e année.

Le cadre d'apprentissage holistique des Abénakis est maintenant disponible pour les enseignants et le public. Ce cadre fait partie des trousseaux d'outils mises en œuvre pour guider la conception et le développement du programme d'études et des ressources. Ce cadre a été élaboré par des aînés abénakis et des membres de la collectivité de partout au Nouveau-Brunswick.

Leadership du changement

Cette direction a élargi le modèle des centres d'excellence en y intégrant trois centres : énergie, santé et entrepreneuriat. Le centre d'excellence en innovation numérique est en cours de développement en vue de l'année scolaire 2022 – 2023. Un site Web destiné à soutenir les centres a été lancé : [Centres of Excellence \(centresofexcellencenb.ca\)](https://centresofexcellencenb.ca).

Cette direction a ajouté deux cours de français au programme d'apprentissage à distance : Français langue additionnelle A1.1 110 et Techniques de communication orale 120.

Cette direction a offert un programme d'apprentissage d'été (cours en ligne gratuits) aux élèves pour la deuxième année.

Cette direction a soutenu des projets de la division des services éducatifs à l'aide d'analyses de compétence et de rapports de recherche.

Cette direction a lancé un partenariat avec l'Institut McKenna et établi la première cohorte de personnes éducatrices qui allaient faire partie du réseau d'apprentissage numérique.

Développement organisationnel

À la suite de la publication du livre vert de 2019, afin de mieux comprendre les causes fondamentales des enjeux liés à l'harmonisation et à la responsabilité, le Ministère a facilité un examen à l'échelle du système du modèle de fonctionnement actuel, y compris la gouvernance, la structure organisationnelle, le financement, les partenariats, le leadership, le perfectionnement professionnel et le rendement. Le rapport de 2021 qui en découle résume les thèmes fondés sur les commentaires des intervenants ainsi

que les possibilités à examiner dans le cadre du renouvellement du modèle de fonctionnement.

Prenant appui sur le livre vert de 2019 et l'examen du modèle de gouvernance et de fonctionnement du système d'éducation anglophone du Nouveau-Brunswick de 2021, des discussions avec les partenaires ont eu lieu à l'échelle du système d'éducation en 2021 – 2022 afin de déterminer un nouveau modèle de gouvernance.

Résultats des évaluations provinciales

La plupart des évaluations provinciales sont effectuées en mai et juin et sont notées et analysées au cours de l'été. Les résultats sont ensuite disponibles au début septembre.

Résultats des évaluations provinciales pour 2021 – 2022

Évaluation	Élèves au niveau adéquat ou supérieur	Changement par rapport à 2020 – 2021 (changement en point de pourcentage)	Cible 2025 – 2026
Lecture, anglais 4^e année	59,5 %	-9,1	90 %
Culture scientifique, 4^e année	70,5 %	S.O.	90 %
Mathématiques, 5^e année	S.O.	S.O.	90 %
Immersion en français, lecture, 5^e année	S.O.	S.O.	90 %
Lecture, anglais, 6^e année	71,7 %	+2,7	90 %
Culture scientifique, 6^e année	64,0 %	S.O.	90 %
Mathématiques, 7^e année	S.O.	S.O.	90 %
Français langue seconde, lecture, 7^e année			
- Lecture du français post-intensive	S.O.	S.O.	90 %
- Immersion précoce en français (3 ^e année)	S.O.	S.O.	
- Immersion tardive en français (6 ^e année)	S.O.	S.O.	
Culture scientifique, 8^e année	S.O.	S.O.	90 %
Compétence en anglais, 9^e année	81,2 %	-0,6	90 %
<i>Pourcentage au niveau intermédiaire ou supérieur de compétence orale</i>			
Français langue seconde, compétence orale, 6^e année			70 %
- Lecture du français post-intensive	0,6 %	-0,4	
- Immersion précoce en français (3 ^e année)	37,3 %	-9,1	
- Immersion tardive en français (6 ^e année)	0 %	-6,3	

Français langue seconde, lecture, 10^e année			
- Lecture du français post-intensive	43,5 %	-7,7	90 %
- Immersion précoce en français (3 ^e année)	70,3 %	-2,9	
- Immersion tardive en français (6 ^e année)	61,2 %	+6,9	
Français langue seconde, compétence orale, 12^e année :			
- Français post-intensif	38,9 %	+1,4	90 %
- Immersion précoce en français (3 ^e année)	98,7 %	-0,6	
- Immersion tardive en français (6 ^e année)	92,1 %	-3,2	

S.O. L'évaluation n'a pas été administrée en raison de la COVID-19 ; ou l'évaluation est en cours d'élaboration, aucun résultat n'a encore été obtenu.

Remarques : Les évaluations des compétences orales en français langue seconde en 6^e et 10^e année sont administrées en alternance. L'exercice de comparaison est 2018 – 2019 pour les résultats de la 6^e année et 2020 – 2021 pour les résultats de la 10^e année.

Les élèves qui suivent les programmes de lecture du français post-intensive et d'immersion tardive en français de 6^e année ne devraient pas atteindre le niveau de compétence intermédiaire à ce stade. Les résultats sont présentés ainsi afin de faciliter la comparaison avec les résultats de la 10^e et de la 12^e année.

Les résultats des évaluations de la compétence orale de la 12^e année représentent uniquement les élèves qui ont satisfait aux exigences en matière de participation au programme selon la Politique 309 – Programmes de français langue seconde.

DISTRICTS SCOLAIRES ANGLOPHONES

Le secteur anglophone du système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick est composé d'un ministère central de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et de quatre districts scolaires anglophones (North, East, South et West).

Le Ministère sert de centre de coordination des services communs et de source d'information et de ressources. Parmi les responsabilités du Ministère, il y a la négociation des conventions collectives, la formation et la certification des enseignants, les services de ressources humaines, les services de budgétisation et de comptabilité, les infrastructures d'immobilisations et le cadre de transport.

Les conseils d'éducation de district (CÉD) sont responsables de la prise de décisions locales concernant le fonctionnement des écoles dans leurs districts scolaires par l'intermédiaire de l'élaboration de politiques générales qui sont mises en œuvre par les directions générales selon une base opérationnelle quotidienne. Les CÉD sont également chargés d'établir, d'administrer et de contrôler les plans d'éducation de district et les plans de dépenses triennaux, qui

sont préparés par la direction générale dans chaque district scolaire. Le CÉD nomme, avec l'approbation du ministre, la direction générale et évalue sa performance. L'établissement et la composition du CÉD sont énoncés à l'article 36 de la *Loi sur l'éducation* et les rôles et responsabilités sont détaillés dans son *Règlement sur la structure de gouvernance*.

La direction générale est l'unique employé du CÉD et est responsable devant le CÉD de la gestion des programmes et des ressources, de la qualité de l'apprentissage et de la mise en œuvre du plan d'éducation et du plan de dépenses du district scolaire. La direction générale prend les décisions opérationnelles et administratives qui touchent le district scolaire et les écoles. Tous les membres du personnel relèvent de la direction générale qui, à son tour, relève du CÉD. La direction générale est responsable de la préparation du plan d'éducation, du plan de dépenses et du rapport de performance du district scolaire. La responsabilité et l'autorité de la direction générale sont prévues à l'article 48 de la *Loi sur l'éducation*.

Pour obtenir de plus amples informations au sujet des districts scolaires anglophones du Nouveau-

Brunswick, veuillez consulter le site [Districts scolaires anglophones](#) en ligne.

PRESTATION DES SERVICES INTÉGRÉS (PSI)

La **prestation des services intégrés (PSI)** est un cadre de gouvernance et de prestation de services à l'échelle locale et régionale qui permet aux partenaires de mieux collaborer pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes à risque. Elle sert à combler les lacunes dans les services d'évaluation et d'intervention précoces offerts aux enfants, aux jeunes et aux familles, et est au cœur de la réponse du gouvernement provincial à différents rapports soulignant les défis du système.

L'objectif de la PSI est de renforcer la capacité du système d'agir en temps opportun, ainsi que de manière efficace et intégrée en fonction des forces et du profil de risques et de besoins des enfants, des jeunes et de leur famille. La prestation des services intégrés a pour but d'assurer l'épanouissement et le bien-être de l'ensemble des enfants et des jeunes à besoins multiples, grâce aux répercussions positives résultant du travail collaboratif et intégré du gouvernement et des partenaires communautaires.

Le modèle de la prestation des services intégrés a été créé pour offrir une plateforme globale aux ministères et aux agences (Éducation et Développement de la petite enfance, Santé, Développement social, Sécurité publique, les sept districts scolaires et les deux régies régionales de la santé) en vue de la mise en commun d'activités et de communications liées aux services afin d'améliorer les résultats des enfants et des jeunes à besoins multiples de la province. La PSI a été déployée à l'échelle provinciale en septembre 2017.

Pour atteindre les objectifs généraux, l'équipe provinciale de la PSI doit offrir un leadership à l'échelle provinciale et une gestion du changement efficace au gouvernement et aux partenaires communautaires dans le continuum de services. L'équipe comprend un directeur, un coordonnateur provincial et deux coordonnateurs des Premières Nations du Ministère

ainsi qu'un analyste de la gestion et un gestionnaire de projets du ministère de la Santé. Cette équipe contribue à l'alignement vers une vision commune de la PSI, appuie sa viabilité et veille à l'avancement des initiatives et des projets découlant de la gouvernance de la PSI. De plus, elle assure et encourage le respect du modèle; appuie l'opérationnalisation du modèle à l'échelle régionale et provinciale; appuie l'intégration interministérielle des services offerts aux enfants, aux jeunes et aux familles; offre des possibilités d'échange et de formation aux intervenants dans le continuum de services; et travaille avec la gouvernance dans le but d'harmoniser des procédures et des pratiques collaboratives intégrées.

Faits saillants

- Un coordonnateur provincial de l'évaluation de la menace et du risque de violence a été embauché pour aider à élaborer un protocole interministériel provincial et à le déployer à l'échelle provinciale.
- Un groupe de travail interministériel a été créé pour s'occuper des occasions d'emploi interministérielles et enclencher les processus connexes.
- Un document exhaustif relatif aux rôles et responsabilités a été élaboré et publié pour décrire chaque poste au sein de l'équipe enfance-jeunesse.
- Une évaluation familiale a été amorcée et des occasions de formation ont été offertes (soutenir les enfants en période de postpandémie, ainsi que le rôle des parents en période de postpandémie) aux professionnels œuvrant dans les quatre piliers de la PSI.
- Plus de 400 personnes ont suivi sur Zoom la formation de sensibilité et de sensibilisation culturelles au sujet des Premières Nations.

PARTENARIAT D'APPRENTISSAGE EN AUTISME

Le **Partenariat d'apprentissage en autisme** est une direction du Ministère qui a pour mission l'élaboration et la prestation de formations servant à préparer le personnel préscolaire et le personnel éducatif à répondre aux besoins en matière d'apprentissage et

de comportement des apprenants ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Cette équipe fournit des services en français et en anglais, un apprentissage professionnel de haute qualité fondé sur des données probantes et des ressources pour aider les familles, le

personnel d'organismes du secteur préscolaire et le personnel éducatif. L'équipe est également responsable de la supervision du programme préscolaire en autisme, y compris l'accord de services professionnels avec le Centre d'intervention en autisme.

Cette direction est composée des trois unités suivantes :

Formation provinciale en autisme, Recherche et innovation et Liaisons externes en autisme.

L'unité de **Formation provinciale en autisme** soutient la mise en œuvre de trois niveaux de perfectionnement professionnel dans le cadre de la Formation en autisme – Cadre de référence du Ministère. Tout le contenu des cours est fondé sur les principes de l'analyse appliquée du comportement, une méthode fondée sur des données probantes qui sert à aider les apprenants ayant un trouble du spectre de l'autisme. Des ressources et un programme d'apprentissage professionnel ont été élaborés en collaboration avec des experts en la matière et validés par un comité d'assurance de la qualité.

Le cadre de référence est composé des trois niveaux de perfectionnement professionnel suivants :

- **Cours d'introduction : TSA et interventions comportementales**

Ces cours d'introduction ont été conçus pour le personnel préscolaire et le personnel scolaire. Offerte en ligne, la formation permet aux participants de mieux comprendre les forces et les défis des apprenants ayant un trouble du spectre de l'autisme, ainsi que les interventions et les pratiques d'enseignement fondées sur des données probantes.

- **Perfectionnement professionnel avancé : Apprendre pour enseigner**

Cette formation avancée apporte aux participants les connaissances nécessaires sur les pratiques et les compétences axées sur la recherche qui servent à élaborer et à mettre en œuvre des programmes efficaces. Par l'intermédiaire du cours en ligne, d'un encadrement en milieu professionnel, d'ateliers et d'une bibliothèque de documents et de ressources, les participants apprennent à mener des évaluations pour déterminer les forces et les besoins de l'apprenant, à mettre en œuvre des stratégies fondées sur des données probantes afin d'enseigner des compétences essentielles pour les apprenants ayant un TSA et à fournir un encadrement aux membres de l'équipe qui travaillent avec des apprenants ayant un TSA.

- **Formation continue**

Une formation continue est proposée de manière

permanente pour permettre aux intervenants de maintenir à jour leurs compétences et leurs connaissances sur les pratiques exemplaires. Voici quelques exemples de perfectionnement professionnel : ateliers, consultation auprès d'un agent pédagogique provincial et aide pour l'obtention d'une certification avancée en analyse appliquée du comportement.

L'unité **Recherche et innovation** conçoit des contenus et des ressources de formation et noue des partenariats avec des spécialistes dans le cadre de la validation et de l'évaluation d'initiatives de formation.

L'unité **Liaisons externes en autisme** noue des partenariats avec diverses organisations et fournit un accès national et international à la formation en ligne sur l'autisme. Depuis avril 2021, le Programme préscolaire en autisme, qui relevait de la Division du développement de la petite enfance, fait maintenant partie de la mission de cette unité.

Faits saillants

- Une formation d'introduction en ligne sur l'autisme a été offerte aux professionnels œuvrant dans le cadre du programme Parle-moi et les agences Famille et petite enfance du Nouveau-Brunswick.
- Un calendrier de formation flexible a été offert afin de poursuivre la prestation de la formation Apprendre pour enseigner pendant la pandémie de COVID-19 et la fermeture des écoles.
- Un projet de recherche a été complété, en collaboration avec certains districts scolaires francophones et anglophones, qui a permis d'identifier certains soutiens nécessaires et les obstacles que les enseignants-ressources rencontrent lorsqu'ils appliquent les compétences qu'ils ont développées pendant la formation avancée.
- Mise à jour de la formation Apprendre pour enseigner afin de mieux refléter les tendances les plus récentes en matière de pratiques fondées sur des données probantes pour les apprenants d'âge scolaire et de mieux répondre aux besoins des participants.
- Lancement d'une version améliorée des modules en ligne TSA et interventions comportementales. Cette version comprend des caractéristiques de conception pédagogique actualisées pour mieux soutenir l'apprentissage.
- Mise en œuvre d'un processus de surveillance clinique pour mesurer le respect des normes du Programme préscolaire en autisme par les

agences et pour fournir un soutien clinique continu en matière de surveillance du programme et d'amélioration continue.

- Le résultat de l'un des critères évalués lors de la surveillance clinique du programme préscolaire en autisme indique que 91 % des plans d'intervention démontre une pratique collaborative lorsque des partenaires collaboratifs sont touchés par l'intervention.
- Transition de la responsabilité à l'égard du Programme préscolaire en autisme à partir de la Division du développement de la petite enfance. Adoption au cours de la transition d'un nouveau cadre de responsabilisation des résultats.
- Ajouts à la Collection Objectif Réussite, une ressource servant à appuyer le perfectionnement en cours des compétences pratiques des personnes assistantes en éducation et des autres membres du personnel scolaire. Cette ressource sera lancée dans les districts scolaires francophones au cours de la prochaine année scolaire.
- Lors d'un sondage mené auprès des parents/tuteurs sur le programme préscolaire en autisme, 80 % d'entre eux ont signalé des répercussions positives résultant de l'intervention.

Indicateurs de rendement clé

Participation :

- Soixante-six parents et tuteurs d'enfants et de jeunes (âgés de 21 ans et moins) ayant un TSA ont participé à la formation d'introduction en 2021 – 2022. Depuis septembre 2018, 1 281 parents et tuteurs du Nouveau-Brunswick ont pu avoir accès au cours en ligne.
- Dans les agences d'intervention préscolaire en autisme, tous les intervenants en comportement sont inscrits au cours d'introduction au moment de leur embauche et, en 2021 – 2022, 206 d'entre eux l'ont terminé. Depuis 2017, 1 225 employés du centre d'intervention en autisme ont suivi la formation.
- Soixante-treize employés du programme Parle-moi et des agences Famille et petite enfance du Nouveau-Brunswick (français et anglais) se sont inscrit au cours d'introduction TSA et interventions comportementales.
- Dans les districts scolaires francophones, 131 membres du personnel enseignant ont complété la formation d'introduction en 2020 – 2021, y compris 48 personnes assistantes en éducation.

Cinq participants ont terminé la formation avancée (niveau 2) en juin 2021. Quatorze participants ont été inscrits à la formation avancée pendant l'année scolaire 2021 – 2022, ils devraient terminer à l'automne.

- Dans les districts scolaires anglophones, 222 membres du personnel enseignant ont complété la formation d'introduction en 2021 – 2022, y compris 85 personnes assistantes en éducation. Dix-neuf participants ont terminé la formation avancée (niveau 2) en juin 2021. Trente-trois participants ont été inscrits à la formation avancée au cours de l'année scolaire 2021 – 2022, ils devraient terminer à l'automne.

Rétroactions et résultats :

- Tous les participants du niveau 1 sont invités à remplir un sondage de fin de formation. En 2021 – 2022, 97 participants du système scolaire du Nouveau-Brunswick ont répondu à ce sondage.
 - Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 5 (tout à fait d'accord) ce qu'ils pensaient de cet énoncé : « J'ai la confiance nécessaire pour mettre en pratique mon nouvel apprentissage dans mon travail ou dans la vie de tous les jours », le score moyen était de 4,5.
 - Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 5 (tout à fait d'accord) ce qu'ils pensaient de l'affirmation suivante : « Je suis motivé(e) pour appliquer mon nouvel apprentissage dans mon travail ou dans ma vie quotidienne », le score moyen était de 4,7.
- En 2021 – 2022, 41 participants des agences d'intervention en autisme au préscolaire ont répondu à ce sondage.
 - Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 5 (tout à fait d'accord) ce qu'ils pensaient de cet énoncé : « J'ai la confiance nécessaire pour mettre en pratique mon nouvel apprentissage dans mon travail ou dans la vie de tous les jours », le score moyen était de 4,5.
 - Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 5 (tout à fait d'accord) ce qu'ils pensaient de l'affirmation suivante : « Je suis motivé(e) pour appliquer mon nouvel apprentissage dans mon travail ou dans ma vie quotidienne », le score moyen était de 4,8.
- Tous les participants au niveau 2 sont invités à passer à un test avant et après avoir suivi chaque composante de la formation. Les participants qui ont suivi le volet 2

« Enseigner des comportements désirés » en juin 2021 ont obtenu les résultats suivants :

- Résultat moyen au prétest : 55 %.
- Résultat moyen au post-test : 72 %.

DIVISION DU RENDEMENT ET DE L'AMÉLIORATION CONTINUE

La **Division du rendement et de l'amélioration** continue est chargée de fournir un soutien efficace et efficient dans les domaines de la stratégie, de l'amélioration continue, de la vérification interne, de la gestion de projets et de la gestion du changement, tant au bureau central du Ministère qu'en collaboration avec les bureaux des districts scolaires.

La **Direction de l'amélioration continue** est responsable de la mise en œuvre, en collaboration avec les districts scolaires, du système de gestion officielle du GNB au sein du Ministère. Ses responsabilités englobent la collaboration avec la haute direction pour concevoir, communiquer et exécuter la stratégie du Ministère et les Plans d'éducation de 10 ans; évaluer le rendement du Ministère à l'aide d'outils comme le tableau de bord équilibré et des indicateurs de rendement clés; s'assurer que les efforts sont conformes à la stratégie du Ministère par l'intermédiaire du cadre SOMIA du Ministère (stratégie, objectif, mesure, initiative et actions); cerner et exécuter les projets d'amélioration Lean Six Sigma qui s'inscrivent dans les objectifs stratégiques du Ministère et servent à améliorer les processus en éliminant le gaspillage et les variations; favoriser une culture d'excellence du rendement pour améliorer les résultats et encourager l'amélioration continue; former et soutenir les candidats à la ceinture verte et à la ceinture noire au sein du Ministère dans le cadre de leurs processus de certification de formation et de leurs projets d'amélioration Lean Six Sigma.

La **Direction de la gestion de projet et de portefeuille** joue un rôle clé dans la gestion stratégique d'initiatives et de projets prioritaires. La Direction voit à ce que les projets cadrent avec la vision et la stratégie de l'organisation, et elle élabore les normes, les procédures, les méthodes, les

outils et les ressources affectées au soutien des équipes de projet dans l'ensemble de l'organisation. Elle mise aussi sur la gestion du changement organisationnel, tout en s'assurant que les personnes sont adéquatement préparées, outillées et soutenues pour adopter le changement nécessaire pour mener à bien les activités organisationnelles et atteindre les résultats clés.

L'**Unité de la vérification interne et des services de conseil** effectue un contrôle de la qualité indépendant et objectif permettant d'améliorer et d'ajouter de la valeur aux activités des districts scolaires et du Ministère. Ses activités comprennent l'évaluation de la gestion des risques, des processus de gouvernance et de contrôle, tout en améliorant la formation et le soutien ainsi qu'en faisant la promotion de la reddition de comptes.

Faits saillants

- Soutien aux efforts actuellement déployés par le Ministère en réponse à la COVID-19 et en vue du rétablissement en assurant la direction de projets ayant trait à une variété d'initiatives prioritaires.
- Réalisation de travaux servant à simplifier et à arrimer les objectifs stratégiques dans les deux secteurs, francophone et anglophone.
- Mise en œuvre de la deuxième année d'une stratégie de gestion du changement organisationnel de trois ans au sein du Ministère.
- Réalisation de divers projets Lean Six Sigma servant à améliorer les principaux programmes, services et processus du Ministère.
- Examen de divers programmes et services internes pour valider et améliorer la force des contrôles existants.

DIVISION DES POLITIQUES ET DE LA PLANIFICATION

La **Division des politiques et de la planification** est composée des trois directions suivantes : Politiques et affaires législatives, Gestion et analyse des données ministérielles et Certification des maîtres. Cette division est responsable de la planification et des conseils stratégiques, de la recherche et des questions d'éducation publique. Elle fournit des soumissions au

Conseil exécutif, offre un soutien et une coordination pour les activités législatives et prépare des documents d'information pour les activités clés du gouvernement.

La **direction des Politiques et affaires législatives** est responsable des affaires juridiques du Ministère, notamment des litiges et des demandes de conseils juridiques, ainsi que de l'application de la *Loi sur*

l'éducation, de la *Loi sur les services à la petite enfance*, de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, de la *Loi sur l'accès et la protection des renseignements personnels sur la santé*, de la *Loi sur les divulgations d'intérêt public*, de la *Loi fédérale sur le droit d'auteur* et d'autres lois en lien avec le mandat du Ministère. Elle facilite l'approche coordonnée du Ministère en ce qui a trait aux activités interministérielles et intergouvernementales, notamment le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. Cette division coordonne également les réponses ministérielles aux demandes et aux enquêtes des agents législatifs, et fournit une expertise sur les questions liées à la gouvernance scolaire.

La **direction de Gestion et analyse** recueille et analyse de l'information statistique clé, en plus de développer et de mettre en œuvre des instruments pertinents de collecte de données pour garantir le caractère opportun et probant des renseignements, de la gestion de projets, des enquêtes, des outils de responsabilisation et des indicateurs de rendement. De plus, elle est responsable de la gestion de la correspondance ministérielle et de la révision linguistique des documents ministériels afin d'en assurer la qualité pour le Ministère et ses intervenants.

La **direction de Certification des maîtres** division est chargée d'examiner les demandes d'évaluation initiale des titres de compétences des enseignants et de certificats d'aptitude à la direction des écoles. Elle est également responsable de l'amélioration de la reconnaissance des titres de compétence; de la reconnaissance de l'expérience en vue de déterminer le traitement des demandes et de recommander des mesures disciplinaires lors de cas d'inconduite professionnelle. Cette division collabore régulièrement avec les universités sur des questions relatives à la qualité de l'éducation publique de la maternelle à la 12^e année.

Faits saillants

- Obtention de la sanction royale pour la *Loi*

DIVISION DES SERVICES GÉNÉRAUX

La **Division des services généraux** est chargée de fournir un soutien efficace et efficient dans les domaines des finances et des services, des installations éducatives et du transport des élèves, ainsi que de la stratégie et de la planification informatiques pour les secteurs de la maternelle à la 12^e année et de la petite enfance, et ce, au bureau central du Ministère et pour la

concernant l'autonomie accrue du système scolaire, qui a modifié la *Loi sur l'éducation* afin, entre autres, de favoriser la transparence du processus d'enquête et des mesures disciplinaires imposées au personnel scolaire; d'actualiser des termes employés à l'endroit des Autochtones; de modifier les responsabilités des directions d'école pour assurer un environnement de travail et d'apprentissage favorable à l'innovation et au dialogue constructif; et de permettre au personnel enseignant ayant suivi une formation spécialisée de réaliser et d'interpréter des évaluations psychoéducatives en vue d'élaborer un plan d'intervention pour un élève.

- Modifications du *Règlement sur les prestations de garderie 2018 – 12* afin d'exclure du calcul du revenu annuel du ménage les avantages financiers reçus par les parents au titre de l'Allocation Canada pour le logement.
- Élaboration et publication des lignes directrices pour des écoles saines et sécuritaires en 2021 – 2022 à l'intention du système d'éducation public et de la petite enfance.
- Mise à jour des plans pour le retour en classe des élèves à la suite du passage à l'apprentissage à la maison en janvier 2022 en raison de la propagation rapide du variant Omicron.
- Consultation des partenaires du système d'éducation relativement à la réforme de la gouvernance scolaire afin d'améliorer le processus de prise de décisions, le rôle et l'organisation des conseils d'éducation de districts, et aux façons d'améliorer l'engagement parental et communautaire.

Indicateurs de rendement clés

Cette division a traité 93 % (42 sur 45) des demandes de renseignements en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* dans les délais prévus par la loi (cible de 90 %).

liaison avec les bureaux des districts scolaires. En outre, cette division est responsable d'assurer le maintien des niveaux de service avec Services Nouveau-Brunswick, en particulier en ce qui a trait à la coordination des services des ressources humaines, des services technologiques et des services d'approvisionnement fournis au Ministère et aux districts scolaires.

La **Direction des finances et des services** comprend les unités suivantes : Budget et comptabilité, Services financiers des districts scolaires, Services de paie des districts scolaires et Services ministériels. Son mandat comprend : la préparation de budgets et l'aide à leur élaboration pour les districts scolaires et toutes les directions du Ministère; la comptabilité, l'efficacité des contrôles internes du Ministère, des conseils concernant l'approvisionnement, les rapports financiers sur les activités des districts scolaires, les services de paie de la Partie II de la fonction publique; ainsi que les services généraux liés au travail de bureau et au soutien administratif. Elle préconise l'obligation de reddition de comptes et souscrit pleinement à l'amélioration continue de la gestion des ressources de soutien financier et administratif.

La **Direction des installations éducatives et du transport scolaire** offre du soutien et de l'expertise aux districts scolaires, au Ministère et au gouvernement du Nouveau Brunswick en matière de planification et de gestion des installations éducatives et du transport scolaire. Elle est responsable, entre autres, du programme des grands projets d'immobilisations, des programmes de gestion du parc automobile, ainsi que des programmes de sécurité, de protection et d'intervention d'urgence. Son objectif est de permettre aux élèves de réaliser leur plein potentiel grâce à des milieux d'apprentissage et de travail appropriés, sains et sécuritaires, et ce, de manière responsable sur le plan financier.

La **Direction de la stratégie informatique et des solutions d'entreprise** est responsable du processus de planification stratégique lié à l'utilisation de la technologie de l'information (TI) dans le système scolaire public du Nouveau-Brunswick et est chargée d'élaborer le plan stratégique des technologies de l'information. Elle est notamment chargée de fournir un leadership, une orientation et un soutien en matière de TI au personnel du bureau central du Ministère, au développement de la petite enfance et aux équipes des services des TI dans les districts scolaires. Cette direction est responsable de l'optimisation du rendement des applications provinciales et fournit une orientation, une supervision et un soutien au personnel chargé de prioriser et de coordonner les demandes de service, et de superviser le soutien fourni aux utilisateurs par Services Nouveau-Brunswick ou d'autres groupes. La direction collabore étroitement avec Services Nouveau-Brunswick pour s'assurer que les stratégies et les priorités d'affaires sont comprises et que la demande de TI est gérée de manière à assurer

une prestation efficace des services de TI au Ministère, aux districts scolaires et aux écoles.

La **Direction des services des ressources humaines** élabore, favorise et soutient des programmes et des pratiques de ressources humaines dans le but d'établir une culture organisationnelle déterminée à atteindre une norme d'excellence en éducation et dans tous les aspects de la prestation des services. La Direction est responsable de la prestation de services intégraux en ressources humaines aux administrateurs principaux du Ministère, au personnel du bureau central et aux représentants du système des écoles publiques.

La **Direction des services de garderie éducatifs** est chargée de représenter l'intérêt public pour les questions liées à la sécurité et au sain développement des jeunes enfants de la naissance à l'âge de 12 ans qui bénéficient d'un dispositif non parental d'apprentissage et de garde des jeunes enfants; principalement pendant que leurs parents travaillent, étudient ou sont en formation. Les services sont offerts dans les deux langues officielles dans quatre régions de la province. Son personnel soutient les personnes exploitantes et le personnel des établissements de services de garderie éducatifs, ainsi que les familles et les enfants qui ont accès aux services de garderie éducatifs au Nouveau Brunswick. La désignation et l'octroi de permis aux centres de la petite enfance et aux garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick relèvent également de la responsabilité du personnel de cette direction.

Faits saillants

Infrastructure : Budget d'immobilisations de 74 millions de dollars administré avec succès, ce qui comprenait un programme d'amélioration des immobilisations visant 294 écoles et un programme d'immobilisations d'envergure visant de nouvelles infrastructures scolaires. La planification et la conception ont été achevées pour une nouvelle école de la maternelle à la 5e année à Fredericton et une école de la maternelle à la 8e année à Moncton. La construction d'une nouvelle école de la maternelle à la 8e année à Hanwell et d'un nouveau complexe scolaire à Moncton était en cours. Les évaluations des systèmes de ventilation et la planification de projets ont eu lieu en 2021 – 2022, ce qui a marqué le début d'un programme pluriannuel servant à assurer des systèmes de ventilation intégrés dans toutes les écoles du Nouveau Brunswick.

Transport : L'accent a été mis sur l'aide aux districts scolaires dans leurs efforts accrus pour recruter et former de nouveaux conducteurs. Établissement

de paramètres d'approvisionnement pour le déploiement supplémentaire de caméras de bras d'arrêt dans toute la province, avec pour objectif d'équiper 20 % du parc d'autobus.

Hygiène et sécurité au travail : Poursuite de la gestion du programme au nom du Ministère, en collaboration avec Travail sécuritaire NB et les districts scolaires. Des programmes durables ont été élaborés pour les districts scolaires, garantissant le respect des règlements et des lois sur l'hygiène et la sécurité au travail. L'équipe de l'hygiène et de la sécurité au travail a continué à soutenir les mesures opérationnelles liées à la pandémie.

Amélioration du processus : Établissement d'un nouveau compte bancaire pour recevoir par virement électronique les paiements des permis des centres de la petite enfance et des droits de certification des maîtres.

Salle de mieux-être et bibliothèque des employés : Rénovation d'un espace de bureaux pour créer un endroit où les employés de la Place 2000 peuvent dîner ou passer un moment tranquille.

La **Direction des services de garderie éducatifs** : La Direction a organisé des consultations prébudgétaires pour les parties prenantes et le public dans la province à huit endroits. Au 31 mars 2022, 842 établissements de garderie éducative agréés offraient 33 205 places disponibles en garderie éducative. Cela représente une hausse de 1 018 places de garderies éducatives disponibles depuis le 31 mars 2021. Mise en place de pratiques pour intervenir à l'égard de la COVID-19 dans les garderies éducatives; en consultation avec les responsables de la Santé publique, modification des *Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducatives* pour y inclure la COVID-19 comme maladie transmissible.

Au 31 mars 2022 :

- 92 % de tous les centres de la petite enfance admissibles étaient désignés.
- 80 % de toutes les garderies éducatives en milieu familial admissibles étaient désignées.
- 89 % de tous les établissements de garderie éducative admissibles étaient désignés.

Renseignements financiers

DÉPENSES MINISTÉRIELLES RAPPORT SUR LA SITUATION PAR PROGRAMME DU PRIMAIRE

Exercice financier clos le 31 mars 2022

	Budget	Données réelles
Services généraux et autres services d'éducation		
Frais de personnel	34 582 503	28 627 966
Autres services	27 838 788	32 094 743
Matériel et fournitures	812 687	1 282 168
Biens et matériel	5 513 357	6 557 590
Contributions et subventions	9 298 000	10 037 853
Dette et autres charges	-	3 030
TOTAL	78 045 335	78 603 350
Districts scolaires		
Frais de personnel	1 114 271 111	1 112 419 014
Autres services	120 356 553	116 432 410
Matériel et fournitures	25 214 703	20 731 634
Biens et matériel	4 003 373	12 394 168
Contributions et subventions	380 000	1 108 989
Dette et autres charges	250 000	-
TOTAL	1 264 475 740	1 263 086 215
Développement de la petite enfance		
Frais de personnel	3 959 984	3 385 828
Autres services	21 514 300	20 473 276
Matériel et fournitures	77 700	294 078
Biens et matériel	53 900	52 689
Contributions et subventions	90 455 300	94 151 882
TOTAL	116 061 184	118 357 753
Pandémie de COVID-19		
Frais de personnel	16 258 800	17 186 576
Autres services	149 100	384 055
Matériel et fournitures	876 100	514 483
Biens et matériel	-	115 049
Contributions et subventions	12 816 000	17 821 131
TOTAL	30 100 000	36 021 294
TOTAL GÉNÉRAL	1 488 682 259	1 496 068 612

Remarque :

(1) Ces données sont provisoires et peuvent différer légèrement de l'information qui sera publiée ultérieurement dans *Informations supplémentaires, volume 2* des Comptes publics.

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2021 – 2022 pour le Ministère.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2021	2020
Permanent	219	212
Temporaire	106	86
TOTAL	325	298

Le Ministère a annoncé 56 concours, soit 52 concours ouverts (publics) et quatre concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> un niveau d'expertise et de formation poussé; un haut niveau de compétences techniques; l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine. 	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)(a)	1
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) or 16(1)(c)	4
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du Ministère et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° DU PROJET DE LOI	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
35	Loi concernant l'autonomie accrue du système scolaire	11 juin 2021	<p>La <i>Loi concernant l'autonomie accrue du système scolaire</i> modifie la <i>Loi sur l'éducation</i> afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> favoriser la transparence en ce qui concerne le processus d'enquête et les mesures disciplinaires imposées au personnel scolaire; modifier les responsabilités des directions d'école pour assurer que l'environnement de travail et d'apprentissage est favorable à la discussion ouverte, à l'innovation, au dialogue constructif, ainsi qu'au partage des préoccupations et des réactions constructives du personnel scolaire, y compris les bénévoles; préciser les règles en matière de conflit d'intérêts pour les membres des conseils d'éducation de district, ainsi que l'exigence d'établir un code de conduite s'appliquant aux conseils; et permettre au personnel enseignant ayant suivi une formation spécialisée de réaliser et d'interpréter certaines évaluations psychoéducatives en vue d'élaborer un plan d'intervention pour un élève.

TITRE DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
<i>Règlement sur les prestations de garderie 2018 - 12 en vertu de la Loi sur les services à la petite enfance</i>	23 novembre 2021	Des modifications ont été apportées au <i>Règlement sur les prestations de garderie 2018 - 12</i> afin d'exclure du calcul du revenu annuel du ménage les avantages financiers reçus par les parents au titre de l'Allocation Canada pour le logement.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du Ministère en 2021 - 2022 se trouvent à l'adresse : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=4>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Avec l'avènement du plan sur les langues officielles révisé du GNB, intitulé *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*, le Ministère continue d'utiliser son plan d'action, qui comprend un moyen stratégique pour chacun des quatre secteurs d'activité indiqués (la langue de service; la langue de travail; le développement des deux communautés linguistiques officielles; et la connaissance de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations).

La Politique sur les langues officielles et le plan d'action s'appliquent au Ministère. Or, compte tenu de la dualité linguistique dans le système d'éducation, ils ne s'appliquent pas aux divisions du Ministère qui ont été établies sur la base de l'une ou l'autre des deux langues officielles. Cette politique ne s'applique pas aux écoles ni aux bureaux des districts scolaires.

Axe 1

Garantir dans toute la province l'accès à un service de qualité égale en français et en anglais :

- L'un des objectifs du Ministère a été de continuer à se concentrer sur une augmentation du niveau de participation à la communication informelle et officielle dans une langue seconde au sein du bureau central. La Division des services éducatifs anglophones a élaboré à l'interne une nouvelle formation linguistique. Quelques membres du personnel du Ministère souhaitant améliorer leurs compétences du français langue seconde pilotent cette formation.
- Le Ministère a toujours incité ses employés à se parler dans leur langue seconde afin d'améliorer leurs habiletés dans l'autre langue officielle. Le Ministère encourage aussi fortement la formation en langue seconde et la tenue de rencontres dans les deux langues officielles, si cela convient.
- Le Ministère continue de travailler afin de s'assurer que les profils linguistiques sont examinés pour valider leur exactitude. Des efforts continuent d'être déployés afin de tenir à jour les profils linguistiques et de faire en sorte que le Ministère ait la capacité d'offrir des services de qualité dans les deux langues officielles.

- L'activité annuelle pour tout le personnel du Ministère est traduite simultanément et les conférenciers peuvent s'exprimer en français ou en anglais.

Axe 2

Un milieu et un climat qui encouragent tous les membres du personnel à employer la langue officielle de leur choix au travail :

- Le Ministère continue de créer un milieu où les membres du personnel sont libres de parler la langue officielle de leur choix.
- La langue officielle de choix des membres du personnel figure dans le système d'information sur les ressources humaines (SIRH) et dans le dossier du personnel.
- Toutes les évaluations du rendement sont effectuées dans la langue officielle choisie par le membre du personnel.
- Toutes les activités saisonnières, les activités du temps des Fêtes, ainsi que les activités d'appréciation des membres du personnel sont tenues dans les deux langues officielles. Les caucus mensuels avec les sous-ministres et tous les membres du personnel continuent de présenter les faits saillants et les nouvelles du Ministère dans les deux langues officielles. Il s'agit d'une méthode utilisée pour informer tous les membres du personnel, peu importe le secteur dans lequel ils travaillent, de ce qui se passe dans d'autres secteurs et directions. Ces caucus se déroulent en format virtuel et continuent d'être suivis par un grand nombre de membres du personnel, y compris ceux qui travaillent à distance et ceux qui ne travaillent pas au bureau central.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

NOUVEAUTÉ : Section 1 – Comprend l'exercice en cours (2021 – 2022) et l'exercice précédent (2020 – 2021).

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
Résultats de l'audit des états financiers de 2020 (y compris le système de paie et le système Gestion) Recommandations concernant le système de paie des enseignants (Gestion et EPAY)	2

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
1. Nous recommandons que le Ministère continue à surveiller les risques persistants que présente le système de paie de la Partie II, ait des sauvegardes fiables, qu'il continue de mettre à jour et tester des plans de continuité des opérations afin d'assurer la poursuite du traitement de la paie de la Partie II en cas de défaillance du système.	Nous allons prévoir de réviser le plan d'une Défaillance Gestion de façon annuel en impliquant toutes les parties qui seraient impliquées dans la résolution. On doit tout de même signaler qu'une défaillance à l'échelle de la province serait improbable en raison du système décentralisé. Chacun des 7 districts scolaires ont leur propre programme Gestion et base de données.
2. Nous recommandons que les districts scolaires, en consultation avec le Ministère (et Service Nouveau-Brunswick, s'il y a lieu), élaborent des normes pour la documentation des dossiers du personnel des districts scolaires.	En raison du fait qu'on a noté des déficiences dans seulement 3 des districts scolaires, nous avons adressé celles-ci avec les districts scolaires en question. Les corrections nécessaires seront faites pour adresser le tout. Nous avons partagé avec les districts scolaires les lignes directrices de GNB relatives à la gestion des dossiers des ressources humaines contenant des renseignements personnels.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
2020 V1 Chapitre 2 : Planification de l'infrastructure scolaire https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2020V1/Chap2f.pdf Chapitre 2, pages 13 à 91	14

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>2.29 Nous recommandons que le Ministère, en collaboration avec les districts scolaires, élabore un formulaire normalisé de présentation des grands projets d'immobilisations pour les districts scolaires afin de recueillir et de présenter les informations sur les grands projets d'immobilisations.</p>	<p>Le Ministère et les districts scolaires communiquent constamment tout au long de l'année pour maintenir et gérer le portefeuille d'infrastructures du système scolaire public. Le Ministère fournit aux districts scolaires les ressources nécessaires pour entreprendre des études et analyser les besoins en infrastructures afin d'identifier les programmes et les projets d'immobilisations des districts scolaires. Les districts scolaires communiquent les résultats au Ministère. Il existe maintenant deux listes de projets non financés. Le Ministère a créé une liste des priorités stables en matière d'infrastructure ministérielle (PSIM). Cette liste est organisée de manière à classer les projets les mieux évalués, et ne contient qu'une douzaine de projets. Au fur et à mesure que les fonds sont alloués pour des projets, les mieux classés sont financés, et les autres projets qui n'ont pas encore été financés montent sur la liste par ordre d'importance. Les projets figurant sur la liste y resteront jusqu'à ce que des fonds soient alloués. L'objectif est d'apporter de la stabilité et de garantir que les projets les mieux classés restent sur la liste et ne changent pas chaque année en fonction des souhaits des districts scolaires. Au fur et à mesure que des projets sont financés et retirés de la liste, de nouveaux projets sont ajoutés en bas de la liste SDIP. Les projets qui ne figurent pas sur la liste sont inscrits sur une liste secondaire de projets non financés, qui est modifiée chaque année en fonction des demandes des districts scolaires, conformément à la <i>Loi sur l'éducation</i> et à la Politique 409.</p> <p>Conformément à ces derniers, le CÉD est tenu de soumettre au ministre la liste des exigences des projets d'infrastructure des districts scolaires avant le 31 mai de chaque année. Le Ministère entreprend alors le processus de l'AMQB qui est conçu pour utiliser des données centralisées et vérifiées, plutôt que d'utiliser des données invérifiables fournies par sept districts scolaires différents. Au cours de ce processus, le personnel du Ministère contactera le personnel du district scolaire au cas par cas pour clarifier les détails du projet, au besoin. L'article 2.28 de l'audit fait référence à une approche ad hoc du Ministère fondée sur les commentaires de deux des sept districts scolaires qui en fait n'ont pas été vérifiés auprès du Ministère, puis conclut qu'un manque de présentations standardisées par les CÉD fait en sorte que le processus de notation de l'AMQB risque de ne pas être fondé sur des évaluations objectives. Étant donné que l'AMQB repose sur des données contrôlées centralement aux fins d'évaluation et que le personnel du Ministère et de district scolaire travaille en collaboration avant la soumission des CÉD pour définir la portée des projets d'investissement, le format de soumission des CÉD n'a pas de répercussion sur le processus de notation de l'AMQB. Cela étant dit, le Ministère entreprendra un examen de la Politique 409 en collaboration avec les districts scolaires à la lumière des recommandations 2.29 et 2.58 pour faire en sorte que la politique reflète les pratiques requises et être en mesure de donner des conseils et un soutien approprié dans le cadre du processus relatif au programme d'immobilisations.</p>
<p>2.31 Nous recommandons que le Ministère crée un répertoire centralisé de toutes les évaluations historiques et actuelles de l'AMQB et de leurs documents justificatifs.</p>	<p>Le Ministère dispose d'un dépôt centralisé pour les évaluations de la qualité de vie et d'une norme pour la documentation. Le processus de l'AMQB n'existait pas avant le processus de 2015 – 2016. Les projets de la première année de mise en œuvre de l'AMQB n'avaient pas été collectés sur un disque-mémoire central. Toutes les analyses et les résultats de l'AMQB depuis la mise en œuvre sont désormais sur un disque-mémoire commun et facilement accessible.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>2.49 Nous recommandons que le Ministère mette en place un processus officiel de gestion du changement pour l'analyse multidimensionnelle quadruple bilan. Ce processus devrait inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une voie d'approbation claire en fonction de l'importance du changement; • une consultation avec toutes les parties prenantes clés, telles que les districts scolaires; • une approbation officielle et la documentation des changements avant leur application. 	<p>L'AMQB a été conçu comme un outil, en collaboration avec les districts scolaires, permettant au personnel du Ministère de hiérarchiser de manière objective et cohérente cinq différents types de projets d'investissement. Comme indiqué dans l'annexe 2.4, l'AMQB fournit des informations servant à informer le Cabinet sur les discussions budgétaires relatives au programme d'immobilisations; les résultats de l'AMQB sont considérés comme confidentiels puisque ce sont des conseils au Cabinet. À moins que les résultats ne soient publiés par le gouvernement, le Ministère est tenu de ne pas discuter publiquement de résultats spécifiques. Un processus de communication aux CÉD est en place. Après les élections des CÉD, le personnel du Ministère visite ses membres et les informe sur le processus du programme d'investissement et l'AMQB. Dans le cadre du processus de l'AMQB, les indicateurs sont revus chaque année sur la base des leçons tirées de l'année précédente. Chaque année, le ministre est informé du processus avant l'analyse du projet. Une fois le projet approuvé, le personnel rassemble les données et crée un dossier pour chaque projet étant évalué. L'équipe responsable des évaluations de l'AMQB au Ministère vérifie les données et effectue l'analyse des scores sur une période de plusieurs jours, en fonction du nombre de projets à évaluer. La raison primordiale de ce travail est afin d'assurer la cohérence de l'évaluation et de la notation.</p> <p>Un processus formel de gestion du changement a été entrepris en collaboration avec tous les districts scolaires et a été achevé au printemps 2021 avant la soumission des demandes d'investissement des districts scolaires 2022 - 2023. Le processus d'approbation a été formellement enregistré et documenté, les révisions de l'outil AMQB ont été mises en œuvre et appliquées au processus d'évaluation et de notation 2022 - 2023.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>2.50 Nous recommandons que le Ministère mette en œuvre un processus de validation des données et d'examen de la qualité pour l'analyse multidimensionnelle quadruple bilan.</p>	<p>Le Ministère reconnaît que des leçons ont été tirées depuis le lancement du processus de l'AMQB et que l'amélioration continue est nécessaire dans tout processus. Des contrôles et des contrepoids sont en place pour atténuer ce risque potentiel d'erreur humaine. Comme indiqué au point 2.36, une erreur a pu être observée quant à l'évaluation de l'école de la région de Grand Bay en 2017 pour la soumission du programme d'immobilisations de 2018 – 2019. Les autres années, le projet a obtenu un score cohérent selon les variables de données entre les années d'évaluation selon les changements démographiques, les conditions de construction, les changements de programmes d'éducation, etc. Un processus est actuellement en place pour garantir l'application d'un processus d'examen plus rigoureux.</p> <p>Toutefois, d'autres commentaires du rapport de la VG mentionnent ou impliquent des erreurs qui doivent être clarifiées, à moins qu'elles ne soient prises hors contexte. À l'article 2.38, le rapport a fait état d'une divergence dans l'application de l'indicateur 4. Lorsque l'AMQB a été élaborée et appliquée la première année, l'indicateur n'a pas été appliqué aux nouvelles écoles, car elles n'ont pas d'installations à évaluer. L'impact de cette situation n'est apparu qu'après la première application de l'outil. Conformément au processus de révision mentionné ci-dessus, la notation de l'AMQB a été revue et révisée. Bien qu'une nouvelle école n'ait pas de « condition des installations », les écoles de la zone de recrutement de la nouvelle école en avaient. En utilisant une moyenne du score de l'état des installations de ces écoles, l'indicateur a ensuite été appliqué aux nouvelles écoles. Malheureusement, la documentation relative à l'indicateur n'a pas été mise à jour pour refléter ce changement, de sorte que le rapport l'a identifié comme une anomalie. Un examen de l'application de l'indicateur 4 pour tous les projets de nouvelles écoles de la soumission de 2016 – 2017 à 2019 – 20 reflète cette application cohérente. Si l'on se réfère au tableau 2.9, il est évident que les nouvelles écoles ont d'abord obtenu des scores faibles la première année et ensuite des scores plus élevés.</p> <p>Les deux autres divergences à clarifier sont le processus de classement et la présentation du programme d'investissement pour 2019 – 2020.</p> <p>Au moment de l'élaboration de l'AMQB en 2013 – 2014, la population scolaire provinciale avait constamment diminué, de sorte que les principales préoccupations en matière d'immobilisations d'infrastructure étaient le vieillissement et la sous-utilisation des écoles. En 2017 – 2018, la situation a changé de manière importante. Le changement démographique des zones rurales vers les zones urbaines a été aggravé par l'afflux de réfugiés et les répercussions des efforts fructueux des provinces pour stimuler l'immigration. La pression sur les espaces scolaires dans certaines régions s'intensifie. Il a été reconnu que l'AMQB n'était pas en mesure de faire face à cette situation. Il s'agit d'un processus d'environ quatre ans qui s'opère de la soumission par le Ministère d'un projet de nouvelle école pour l'approbation du financement à une école prête à être occupée. Par la suite, le processus de hiérarchisation a été développé.</p> <p>Le processus d'étagement est fondé sur une analyse de seuil des plateformes d'enseignement (salles de classe, laboratoires de sciences, salles d'art et de musique, laboratoires professionnels, gymnases). Or, si les écoles existantes qui accueillent la population étudiante de la nouvelle école présentent un déficit moyen de 15 % ou plus de plateformes d'enseignement selon les directives de conception de l'enseignement, le projet est alors évalué davantage selon des projections démographiques. Avec le processus formel de gestion du changement 2022 – 2023, le seuil a été porté à 20 % pour rendre le niveau 1 légèrement plus exclusif. Si les projections démographiques indiquent une croissance continue, le projet est classé au niveau 1. Si les projections sont stables ou en baisse, le projet est noté et classé par l'AMQB. S'il y a plus d'un projet de niveau 1, ils sont classés en fonction de trois facteurs : le pourcentage d'insuffisance de la plateforme d'enseignement, le pourcentage d'augmentation de la croissance prévue et la population totale des élèves concernés. Ce processus de classement par niveau atténue le risque de surpopulation importante dans les écoles. À l'article 2.45, le rapport de la VG indique les autres écoles qui manquent de place en raison du nombre de salles de classe modulaires. Il s'agit d'une mesure erronée, car le nombre de modulaires ne reflète pas les pressions réelles sur le respect des lignes directrices en matière d'éducation pour les plateformes d'enseignement.</p> <p>L'écart dans la présentation du budget d'investissement 2019 – 2020 nécessite d'être analysé en contexte. Il s'agissait d'une année d'élections. La soumission du budget d'investissement a été préparée en été et en automne à l'aide de l'AMQB et les breffages nécessaires à la direction générale, tel que décrit précédemment. La préparation de la soumission originale a suivi le processus des années précédentes, en supposant qu'il y aurait une lettre d'appel similaire pour les besoins du programme d'immobilisations du Ministère. Un nouveau gouvernement a été élu, et le nouveau ministre a reçu un breffage sur le processus de l'AMQB, les résultats et la soumission recommandée par le Ministère.</p> <p>L'article 2.43 fait référence à l'orientation que le Ministère a reçue du nouveau gouvernement. La note de service datée du 16 novembre 2018, dont une copie a été fournie au vérificateur, conseillait à tous les ministères de ne pas soumettre de nouveaux projets et d'examiner tous les projets précédemment approuvés et financés selon trois catégories : doit être réalisé; peut être reporté et ne pas procéder. Le Ministère a identifié tous les projets et les phases d'un projet actuellement en construction comme étant des projets « à réaliser ». Les projets ou les phases de projets qui en étaient à diverses étapes du processus de conception ont été désignés comme des projets pouvant être reportés. Le Ministère a proposé de faire exception pour les projets École Moncton et Hanwell. Ils ont été désignés comme des projets indispensables conformément aux critères du premier niveau. Tous les projets désignés indispensables, y compris ces deux projets, ont été approuvés par le gouvernement. Les projets désignés comme pouvant être reportés ont été reportés par le gouvernement.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>2.54 Nous recommandons que le Ministère utilise une méthode de la moyenne mobile pour prévoir l'évolution des inscriptions d'étudiants.</p>	<p>Depuis la création de l'AMQB, l'outil a été, et continuera d'être, évalué et modifié dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. L'un des plus grands défis du programme d'immobilisations pour les écoles est la prévision des populations d'élèves. Le fait de construire une nouvelle école influence souvent les promoteurs et les familles, ce qui entraîne une augmentation de la population qui n'est pas prévisible. De même, la création ou la fermeture d'un employeur local important modifiera rapidement la démographie en quelques années. Ni la méthodologie utilisée par l'AMQB pour l'indicateur 2, ni la méthodologie de la moyenne mobile proposée par le rapport ne fournissent un pronostic précis – les deux sont rétrospectives. Les changements drastiques ont alors moins de répercussions et, par conséquent, les changements significatifs de tendances sont déterminés après coup. Le Ministère étudie l'utilisation d'applications prédictives plus efficaces pour les tendances démographiques à moyen et à long terme. Le Ministère utilisera la méthode de la moyenne mobile jusqu'à ce qu'un meilleur outil de prévision soit disponible.</p>
<p>2.55 Nous recommandons que le Ministère améliore l'outil d'analyse multidimensionnelle quadruple bilan pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • remédier aux faiblesses des indicateurs énumérés à l'annexe IV du rapport et accroître son objectivité générale; • intégrer un mécanisme de notation pour saisir les manques d'espaces, au lieu de l'approche à plusieurs niveaux. 	<p>Dans le cadre de l'amélioration continue de l'AMQB, le Ministère a examiné les recommandations émises dans le rapport à l'annexe IV. Cet examen a été effectué avec les districts scolaires, comme décrit au point 2.49 ci-dessus et des modifications ont été apportées à l'outil AMQB.</p> <p>Les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 4 : L'âge des installations continuera d'être un facteur pris en compte, car il est noté comme une norme du secteur (tel que mentionné à la section 2.64, « les actifs qui ont la moyenne d'âge la plus élevée par rapport à leur durée de vie prévue... ») • Indicateur 6 : Cet indicateur a été mis à jour, tout comme l'indicateur 5, afin d'éviter toute possibilité de double comptage • Les mesures de l'indicateur 9 ont été révisées. D'autres changements ont été intégrés dans le cadre du processus officiel de gestion des changements. • Les indicateurs 14 et 15 ont été révisés; les statistiques seront confirmées et validées. Les références aux répercussions « importantes » ou « modérées » ont été définies. <p>L'approche par niveaux sera maintenue. Elle s'applique uniquement aux projets qui dépassent un seuil de non-conformité de la plateforme d'enseignement et qui présentent une tendance d'augmentation de population. Les données utilisées pour déterminer les non-conformités des plateformes d'enseignement, la tendance relative à la population et le nombre d'élèves concernés sont objectives et les résultats cernent un besoin urgent d'infrastructures pédagogiques supplémentaires. Dans le cadre du processus officiel de gestion du changement, des critères de classement des projets dans la catégorie 1 ont été établis.</p>
<p>2.56 Nous recommandons que le Ministère rende compte publiquement de l'ordre de priorité et de la note des grands projets d'immobilisations selon l'analyse multidimensionnelle quadruple bilan.</p>	<p>Le gouvernement s'est engagé à publier les résultats du classement de l'AMQB. Les détails du processus de l'AMQB ont été publiés à l'automne 2019.</p>
<p>2.58 Nous recommandons que le Ministère réévalue les exigences en matière de soumission de documents pour les districts scolaires dans la Politique 409 – « Planification pluriannuelle de l'infrastructure scolaire » et la fasse respecter.</p>	<p>Comme indiqué dans la réponse à la recommandation 2.29, le Ministère a entrepris un examen de la Politique 409 en collaboration avec les districts scolaires en réponse aux recommandations 2.29 et 2.58 afin de faire en sorte que la politique reflète les pratiques actuelles et fournit une orientation et un soutien adapté selon le processus du programme d'immobilisations.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>2.71 Nous recommandons que le Ministère établisse une définition claire de « projet spécial » et l'applique de manière cohérente afin de minimiser le potentiel d'ingérence subjective dans la répartition du financement de l'amélioration des immobilisations.</p>	<p>Le processus de planification du programme d'amélioration des immobilisations comprend l'état des principaux systèmes du gouvernement, les initiatives fédérales/provinciales et les priorités des districts scolaires. Ce programme n'est pas discrétionnaire, il est directement influencé par le Programme d'amélioration des immobilisations majeures, ainsi que par le programme d'entretien. Bien que le programme ne soit financé que d'un exercice financier à l'autre, les projets peuvent se chevaucher au cours des exercices financiers et des coûts imprévus peuvent alors devoir être déboursés, notamment lorsqu'il s'agit d'anciennes installations. Par conséquent, ces besoins, lorsqu'ils surviennent, sont financés en priorité par le budget d'amélioration des immobilisations. Cette approche a été appliquée de manière cohérente. Conformément à la recommandation du rapport, une définition formelle d'un projet spécial a été établie par écrit aux fins de références futures.</p>
<p>2.72 Nous recommandons que le Ministère, en consultation avec les districts scolaires, élabore des critères cohérents pour la hiérarchisation des projets d'amélioration des immobilisations à l'échelle de la province. Lors de l'élaboration des critères, l'état des bâtiments, les coûts du cycle de vie et les normes de l'industrie devraient être utilisés.</p>	<p>Le Ministère a défini un processus et des critères pour l'élaboration de la liste des priorités des projets d'amélioration des immobilisations. La description du programme d'amélioration des immobilisations aux articles 2.16 à 2,22 et l'analyse de 2,59 à 2.70 ne sont pas complètes ni adéquates. L'élément de l'article 2.5 est adéquat. Le programme d'amélioration des immobilisations est géré de manière à établir l'équilibre entre les projets panprovinciaux prioritaires au niveau de la province et les projets prioritaires au niveau des districts scolaires.</p> <p>Le gouvernement a déterminé quels sont les principaux systèmes de construction communs ou les principales exigences de conformité dans toute la province et a élaboré des processus d'inspection normalisés dans l'industrie pour maintenir ces exigences, en priorité, par l'entremise de projets panprovinciaux. Le programme de toiture mentionné au point 2.18 est l'un de ces programmes pour les systèmes de toiture des écoles. Les autres systèmes comprennent les ascenseurs, les systèmes d'extraction de la poussière, les systèmes de gicleurs, les systèmes de contrôle des bâtiments, la qualité de l'eau et l'éclairage, ainsi que la conformité au code du bâtiment pour le radon et l'amiante. Les critères utilisés pour la détermination des exigences sont basés sur l'industrie et la norme pour les sept districts scolaires. La méthode de mesure est universelle et la hiérarchisation des priorités se fait au niveau provincial. Cela représente environ la moitié de l'allocation pour l'amélioration des immobilisations. La réponse au point 2.71 ci-dessus explique comment les fonds peuvent être alloués à un projet spécial, au besoin.</p> <p>L'allocation de la répartition approximative 70/30 des 50 % restants du financement aux secteurs est fondée sur la population étudiante entre les secteurs et est conforme à l'article 44(1) de la <i>Loi sur l'éducation</i>.</p> <p>Bien qu'à l'article 2.66, le rapport conteste cette application de la répartition équitable et de l'équilibre que le Ministère a établie avec les districts scolaires et les CÉD, en affirmant un point de vue qui est contraire à l'interprétation de la <i>Loi sur l'éducation</i> par le Ministère. Par souci de clarté, le Ministère a pour objectif que toutes les écoles de chaque secteur de l'éducation soient en bon état.</p> <p>Le Ministère compte sur le personnel professionnel des districts scolaires pour déterminer quels sont les projets prioritaires des districts scolaires dans le cadre de leur allocation et informer leurs CÉD des exigences. Le personnel des districts scolaires connaît ses bâtiments. Les soumissions des CÉD sont examinées par le Ministère avant d'être approuvées afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'anomalie dans une soumission. Il importe de noter que les CÉD consistent en des organes élus qui représentent les districts scolaires et qu'ils ont une responsabilité légale en vertu de la <i>Loi sur l'éducation</i>.</p> <p>Deux fois par année, le Ministère organise une conférence officielle de deux à trois jours avec les sept districts scolaires pour discuter d'un certain nombre de sujets. Le programme et le processus d'immobilisations sont des points de discussion permanents. Les préoccupations, les recommandations, les projets pilotes provinciaux, etc. sont discutés et développés régulièrement par le personnel des districts scolaires. Le Ministère soulèvera cette recommandation auprès des districts scolaires afin de déterminer si d'autres critères sont nécessaires.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>2.103 Nous recommandons que le Ministère, en consultation avec les districts scolaires, réévalue la méthode de projection des inscriptions d'étudiants et mette en œuvre une approche de prévision de la population étudiante à l'échelle de la province.</p>	<p>Depuis la création de l'AMQB, l'outil a été, et continuera d'être, évalué et modifié dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. L'un des plus grands défis du programme d'immobilisations pour les écoles est la prévision des populations d'élèves. Le fait de construire une nouvelle école a souvent des répercussions sur les promoteurs et les familles, ce qui entraîne une augmentation de la population qui n'est pas prévisible. De même, la création ou la fermeture du commerce d'un employeur local important modifie rapidement la démographie, et ce, en seulement quelques années. Dans ces conditions, ni la méthodologie utilisée par l'AMQB pour l'indicateur 2, ni la méthodologie de la moyenne mobile proposée par le rapport ne fournissent un pronostic précis – les deux sont rétrospectives. Les changements drastiques s'amenuisent et, par conséquent, les changements significatifs de tendances sont déterminés après coup. Le Ministère étudie l'utilisation d'applications prédictives plus efficaces pour les tendances démographiques à moyen et long terme.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>2.104 Nous recommandons que le Ministère élabore un plan d'immobilisations à long terme pour l'infrastructure scolaire pour l'ensemble de la province. Ce plan devrait inclure des éléments comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des projets dont la portée et les coûts sont entièrement définis et prêts à être réalisés à court ou moyen terme (3 à 5 ans); • une répartition générale du financement à long terme fondée sur une analyse des données sur les installations scolaires et un plan de prévisions budgétaires; • tous les éléments clés de la recommandation portant sur la viabilité de l'infrastructure à long terme formulée par le VGNB en 2012 : <ul style="list-style-type: none"> • la rationalisation des biens (c.-à-d. si non considérés comme essentiels, ils sont mis hors service); • une démarche budgétaire à long terme qui comprend l'entretien du cycle de vie; • une source protégée d'un financement de base qui est jugé nécessaire pour maintenir les écoles en service de manière adéquate; • un horizon de planification de 20 ans; • un processus en vertu duquel de nouvelles écoles sont construites uniquement si une analyse de rentabilité en démontre le besoin. Cela devrait inclure la réorientation des économies découlant des biens rationalisés (fermetures d'écoles) vers les coûts d'entretien du cycle de vie de la nouvelle école; • fournir un rapport public annuel sur le rendement, qui comprend le plan quinquennal de réalisation des projets, l'état réel des installations scolaires par rapport aux cibles préétablies, et explique les raisons de tout écart significatif. 	<p>Un plan d'investissement à long terme à l'échelle de la province est revu chaque année. Le plan est ajusté en fonction des résultats du processus annuel du budget d'investissement. Éléments spécifiques aux points de la recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets identifiés à réaliser à court et moyen terme sont évalués en entier, prêts à être financés, et ajoutés sur la liste PSIM. • Une allocation importante de financement à long terme ne relève pas de l'autorité du Ministère. Toutefois, le Ministère est prêt à mettre en œuvre un tel programme de financement. • En ce qui concerne tous les éléments clés de la recommandation sur la durabilité des infrastructures à long terme formulée par le VGNB en 2012 : <ul style="list-style-type: none"> • La rationalisation s'est déroulée avec succès et est intégrée dans les indicateurs de l'AMQB. Depuis 2011, le nombre d'écoles de la province a diminué de 317 à 294. • Comme indiqué ci-dessus, une approche à long terme de la budgétisation est une décision gouvernementale, et non du Ministère. • Il existe un financement de base pour l'entretien des districts scolaires dans le cadre de l'allocation du budget opérationnel d'un district scolaire. Ce financement n'est pas protégé; les districts scolaires ont le pouvoir de réaffecter des fonds à l'intérieur de leur budget pour répondre aux besoins opérationnels. Les districts scolaires peuvent augmenter ou diminuer le financement de base pour l'entretien en fonction des circonstances au cours d'un exercice financier. • Un horizon de planification de 15 à 20 ans est ajusté chaque année en fonction des résultats du processus budgétaire des immobilisations. • Comme décrit dans le présent rapport du VG, les nouvelles écoles ne sont construites que lorsqu'il existe un besoin clairement défini, tel que présenté dans le processus de classement ou de l'AMQB. Les projets de nouvelles écoles, de mi-vie, d'ajouts, de rationalisation et de remplacement d'écoles sont d'abord identifiés par le CÉD dans le cadre de son obligation de déterminer les besoins de ses mandants et soumis au ministre. Ensuite, les projets sont analysés et classés selon le processus de l'AMQB, ce qui permet de s'assurer que les projets qui sont les plus nécessaires au niveau provincial sont identifiés et classés par ordre de priorité. Note : La recommandation de réorienter les économies réalisées sur les actifs rationalisés vers le coût d'entretien du cycle de vie de la nouvelle école n'est pas suivie. Si cette recommandation était suivie, les districts scolaires qui ont rationalisé des écoles recevraient plus de fonds de fonctionnement que les districts scolaires dont la population a augmenté et qui ont besoin de nouvelles écoles. Cette recommandation du rapport de 2012 semble être en contradiction avec le principe de centralisation de l'allocation des ressources promue dans ce rapport de la VG. • Le concept d'un rapport annuel pour les 294 écoles de la province n'est pas soutenu par le processus de budgétisation et les responsabilités opérationnelles des CÉD et des districts scolaires, comparativement au Ministère. Les CÉD sont responsables envers leurs électeurs et procèdent à l'examen et à l'approbation du programme d'investissement et du budget opérationnel dans des forums publics. Un plan d'exécution sur cinq ans nécessite un budget sur cinq ans, et ce n'est pas le modèle de financement actuel du gouvernement.

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>2.116 Nous recommandons que le Ministère, en consultation avec les districts scolaires, élabore et maintienne un inventaire centralisé des biens qui contient les détails de toutes les composantes importantes des installations pour soutenir la planification des immobilisations du Ministère.</p>	<p>Il existe un inventaire des principales composantes essentielles au niveau des provinces et des districts scolaires, qui sont soutenues par des programmes provinciaux basés sur des exigences réglementaires et des normes industrielles.</p> <p>Ces composants comprennent les toits, les ascenseurs, les systèmes de contrôle, les systèmes de gicleurs, les systèmes d'extraction de la poussière, les systèmes de contrôle des bâtiments, ainsi que les systèmes de sécurité pour le radon, l'amiante, la qualité de l'eau et les programmes d'efficacité énergétique pour des éléments tels que l'éclairage. Quoi qu'il en soit, le consultant expert a fortement recommandé au Ministère d'investir dans un système de gestion centralisée des stocks, soit un produit de la ligne d'affaires de l'entreprise. En résumé, le Ministère applique des normes d'inspection et de collecte de données adaptées aux principaux systèmes des installations. Les systèmes d'installations sont ajoutés ou retirés au niveau provincial en fonction des exigences du code de la construction, des directives de Santé Canada et de la Santé publique du Nouveau-Brunswick, ainsi que des exigences de Travail sécuritaire Nouveau-Brunswick. D'autres systèmes sont ajoutés ou éliminés, comme le remplacement des lampes T8/T124, dans le respect des pratiques de l'industrie, en collaboration avec le MTI et les districts scolaires à la suite des discussions de la conférence semestrielle des districts scolaires. Le rapport de la VG fera l'objet de discussions approfondies lors de la prochaine conférence.</p>
<p>2.117 Nous recommandons que le Ministère élabore et applique des normes et des exigences en matière de collecte de données pour la collecte et l'agrégation uniformes des données sur les installations dans tous les districts scolaires.</p>	<p>Voir 2.116 ci-dessus</p>

Section 2 – Comprend les périodes de référence du troisième (2019 – 2020), quatrième (2018 – 2019) et cinquième (2017 – 2018) exercice.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
<p>2018 V1 Chapitre 2 : Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V2/Chap2f.pdf Chapitre 2, pages 13 à 90</p>	14	7
<p>2017 V5 Chapitre 2 : Carte d'achat des districts scolaires https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V5/Chap2f.pdf Chapitre 2, pages 9 à 48</p>	2	2

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le Ministère n'a pas reçu de divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2021 – 2022.

Annexe A

SONDAGE DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES — SECTEUR FRANCOPHONE

QUE PENSEZ-VOUS DE CHACUN DES ÉNONCÉS SUIVANTS AU SUJET DE VOTRE ÉCOLE?	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	38,0 %	37,5 %	41,9 %	40,0 %	37,2 %	34,3 %	36,7 %
Mon école est un endroit où j'ai un sentiment d'appartenance.	61,4 %	75,0 %	74,4 %	76,1 %	73,2 %	71,4 %	74,9 %
En général, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (p. ex. dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	79,0 %	78,1 %	76,7 %	74,2 %	71,9 %	82,5 %	71,4 %
La gestion de la discipline y est efficace.	81,3 %	79,3 %	78,3 %	77,8 %	74,9 %	81,4 %	79,1 %
En général, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	89,0 %	88,6 %	87,7 %	87,5 %	86,6 %	91,7 %	90,6 %
Je m'y sentais respecté.	84,9 %	85,1 %	85,0 %	87,3 %	85,2 %	86,8 %	87,9 %
I enjoyed my school experience.	83,3 %	82,9 %	81,4 %	81,8 %	78,4 %	79,2 %	78,8 %
Un adulte y était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	88,4 %	86,5 %	86,2 %	88,2 %	85,4 %	84,5 %	85,3 %
C'est un milieu sécuritaire.	92,6 %	92,7 %	91,7 %	92,2 %	89,7 %	89,1 %	90,6 %

* Le sondage n'a pas été mené auprès du secteur anglophone en 2019 en raison de la pandémie de COVID-19 et de la fermeture des écoles.

SONDAGE DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES — SECTEUR ANGLOPHONE

QUE PENSEZ-VOUS DE CHACUN DES ÉNONCÉS SUIVANTS AU SUJET DE VOTRE ÉCOLE?	2015	2016	2017	2018	*2019	2020	2021
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	41,5 %	39,6 %	39,2 %	39,4 %	Non disponible	28,2 %	32,4 %
Mon école est un endroit où j'ai un sentiment d'appartenance.	57,0 %	71,5 %	69,0 %	66,7 %	Non disponible	64,8 %	63,2 %
En général, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (p. ex. dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	59,0 %	62,2 %	58,9 %	58,5 %	Non disponible	66,4 %	54,1 %
La gestion de la discipline y est efficace.	63,6 %	66,7 %	65,5 %	62,3 %	Non disponible	67,8 %	61,3 %
En général, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	76,0 %	78,8 %	78,0 %	76,1 %	Non disponible	87,5 %	81,6 %
Je m'y sentais respecté.	76,3 %	78,0 %	77,6 %	77,9 %	Non disponible	78,1 %	76,9 %
J'ai aimé mon expérience scolaire.	75,4 %	74,9 %	73,7 %	71,3 %	Non disponible	69,1 %	68,9 %
Un adulte y était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	79,9 %	81,0 %	80,4 %	80,0 %	Non disponible	81,5 %	78,9 %
C'est un milieu sécuritaire.	87,9 %	87,4 %	89,3 %	85,1 %	Non disponible	85,4 %	82,3 %

Annexe B

BUREAU DE LA CERTIFICATION DES MAÎTRES STATISTIQUES 2021-2022

CERTIFICATS ÉMIS			
NIVEAU	FRAIS	HOMMES/FEMMES	TOTAL
Certificat IV	70,00 \$	14/20	34
Certificat V	70,00 \$	92/286	378
Certificat VI	70,00 \$	42/173	215
Provisoire IV	120,00 \$	14/42	56
Provisoire V	120,00 \$	9/12	21
Provisoire VI	120,00 \$	5/6	11
Total des certificats d'enseignement délivrés			715
Certificats d'aptitude à la direction d'école			
Certificats d'aptitude à la direction d'école	60,00 \$	24/40	64

AUTRES DOCUMENTS DÉLIVRÉS PAR LE BUREAU DE LA CERTIFICATION	
Attestations du statut professionnel	257
Lettres d'expérience de travail	214

SUSPENSION ET RÉVOCATION DE CERTIFICATS D'ENSEIGNEMENT	
Certificats d'enseignement révoqués	3
Certificats d'enseignement suspendus	0